

contact PLUS

N° 81 | printemps 2012

La revue de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec



Entrevue avec le
nouveau DG de l'AIMQ

10



SÉMINAIRE DE FORMATION
AIMQ 2012 à Boucherville

16



L'éthique municipale

20



LA BOURSE ALAIN LAMOUREUX : La gestion de l'entretien d'un réseau routier non revêtu

13



Nos solutions nouvelles

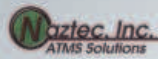
La vitesse des développements technologiques nous incite à offrir aux municipalités des solutions toujours plus innovatrices, capables de mieux tenir compte de leurs situations particulières de plus en plus diversifiées.

Les produits et solutions Naztec contrôlent les feux de circulation.

Les systèmes Gridsmart d'Aldis et l'Intersector de MS-Sedco proposent des solutions de détection véhiculaire non intrusive.

Encom Wireless prend en charge la problématique de la télécommunication sans fil IP.

Le luminaire GreenCobra de Leotek diminue la consommation énergétique, permet un éclairage uniforme et améliore la définition des couleurs de l'éclairage extérieur.



Naztec 980 NEMA TS-2



Gridsmart



Intersector



Télécommunication IP

Notre image nouvelle

Electromega transforme son image de marque pour souligner son engagement d'améliorer encore la recette qui a fait son succès : **proposer des solutions innovatrices et en assurer la mise en place et le service par la formation, la compétence et le soutien.**


electromega

La revue **CONTACT PLUS** est publiée quatre fois par année par l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) à l'intention de ses membres et des gestionnaires du monde municipal.

COMITÉ DE RÉDACTION :

ÉDITEUR PRINCIPAL ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean-Philippe Payment, directeur général de l'AIMQ

ÉDITEURS ADJOINTS :

CONTENU :

Steve Ponton, ing. urb.
Courriel : steve.ponton@sympatico.ca

PUBLICITÉ ET COMPTES CLIENTS :

Yves Beaulieu, ing., tél. : 450 773-6155, téléc. : 450 773-3373
Courriel : beaulieu.y@videotron.ca

DIFFUSION :

Ian Blanchet, ing.

DIRECTION ARTISTIQUE ET INFOGRAPHIE :

Rouleau+Paquin design communication
Tél. : 514 288-0785 / info@rouleauapaquin.com / www.rouleauapaquin.com

IMPRESSION :

J. B. Deschamps Inc.  Imprimé sur du papier recyclé

DISTRIBUTION :

Harling Direct

Les opinions exprimées par les collaborateurs ne sont pas nécessairement celles de l'AIMQ. La reproduction totale ou partielle de cette revue, par quelque moyen que ce soit, est interdite à moins d'une autorisation expresse écrite de l'AIMQ.

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE :

Numéro de convention : 40033206

ISSN : 1911-3773

DÉPÔT LÉGAL :

Bibliothèque et Archives Canada, 2012

© AIMQ, 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION AIMQ (2011-2012) :

PRÉSIDENT :

Alexandre Meilleur, ing. (Ville de Thetford Mines)

VICE-PRÉSIDENT :

Steve Ponton, ing. urb. (Ville de La Prairie)

SECRÉTAIRE :

Stéphane Rodrigue, ing. (Ville de Alma)

TRÉSORIER :

Rémi Fiola, ing. (Ville de Rimouski)

ADMINISTRATEURS :

Stéphane Larivée, ing. (Ville de Terrebonne)

Ammar Rachid, ing. (Ville de Gatineau)

Daniel Surprenant, ing. (Ville de Granby)

Sylvain Marcoux, ing. (Ville de Montréal)

Mariana Jakab, ing. (Ville de Saint-Lambert)

PRÉSIDENT SORTANT :

Denis St-Louis, ing. (Ville de Victoriaville)

ADJOINT ADMINISTRATIF :

Richard Lamarche

Courriel : aimq.rlamarche@videotron.ca

REPRÉSENTANT DES GOUVERNEURS :

Léonard Castagner, ing. (Ville de North Hatley)

REPRÉSENTANT DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC :

Claude Martineau, ing.

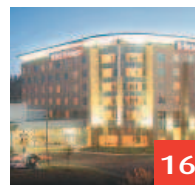
S O M M A I R E



10



13



16



20

w w w . a i m q . n e t

MOT DU PRÉSIDENT

Un premier directeur général pour l'AIMQ **5**

CHRONIQUE JURIDIQUE

Une décennie d'évolution et d'innovation **6**

JEAN-PHILIPPE PAYMENT, un directeur général à temps partiel qui se mouille totalement! **10**

LA BOURSE ALAIN LAMOUREUX : développement d'un système d'aide à la décision dédié à la gestion d'entretien d'un réseau routier non revêtu **13**

SÉMINAIRE DE FORMATION DE L'AIMQ 2012 **16**

SÉMINAIRE DE FORMATION 2012 – SONDAGE **18**

LES CHAPEAUX BLANCS **18**

COMMUNIQUÉ

Un nouveau Programme infrastructures Québec-municipalités dévoilé par le MAMROT, l'AIMQ souligne l'initiative du ministre **19**

L'éthique municipale : quand la démocratie de proximité doit faire maison nette sur les plans juridique, politique et administratif **20**

CANDIDATURE AU PRIX GÉNIE-MÉRITAS 2011 Construction d'un édifice des travaux publics à Rimouski **25**

QUE SONT-ILS DEVENUS ? **30**

La journée familiale du Chapitre de la Montérégie **31**



Équipée pour vous servir!

J.B.Deschamps inc. est fière d'être partenaire avec le **Magazine Contact Plus** depuis plus de dix ans. Avec nos nouvelles presses des plus modernes à Québec et à Montréal, nous sommes toujours paré à affronter les défis les plus grands et vous servir avec la qualité de notre service et de notre travail qui ont fait notre renommée. En plus de ces équipements ultra-modernes pour l'impression offset, avec *J.B.Deschamps Division numérique* nous sommes en mesure de combler l'offre d'impression grâce à notre parc de plus de neuf presses numériques.



J.B. Deschamps
imprimeurs depuis 1926 inc.

Votre représentant, Dany Fortin
www.jbdeschamps.com
514.353.2493 poste 3226

MOT DU PRÉSIDENT

Un premier directeur général pour l'AIMQ

Cinquante ans après sa fondation, le conseil d'administration de notre association a décidé de débiter un processus d'embauche pour se doter d'une ressource permanente. C'est une discussion et un brassage d'idée qui a pris plus d'une décennie et qui s'est soldé, au mois de mars dernier, par l'embauche de Jean-Philippe Payment, le premier directeur général de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec.

Avec cette embauche, nous amorçons un virage important pour notre association. Non seulement le directeur général sera responsable de la continuité des activités courantes, mais aussi de son positionnement sur la place publique.

Nous affirmons donc, comme association, que non seulement les ingénieurs municipaux ont une voix distincte sur cette même place publique mais qu'elle a une valeur et une importance qui est non négociable pour tous les acteurs du milieu municipal sur le territoire québécois. Pour ce faire, nous devons avoir les effectifs et un plan stratégique détaillé qui nous permettra de mieux rentabiliser nos opérations, d'informer plus efficacement nos membres de tous les détails qui peuvent impacter directement leur pratique dans le domaine municipal et d'offrir une plateforme performante qui permet des échanges sur les meilleures pratiques entre les membres.

Très bientôt, l'AIMQ devra se prononcer sur des enjeux importants qui touchent tous les citoyens québécois. Nous devons désormais nous imposer comme des acteurs de premier plan lors de la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction*. Nous devons, dans l'avenir et plus que jamais, nous positionner sur ces terrains que sont les enjeux d'actualité présentement occupés par d'autres joueurs.



Jean-Philippe Payment
Directeur général de l'AIMQ

Il est grand temps de sortir de l'arrière scène et de démontrer que chaque administration devrait engager un ingénieur municipal, car avec ses compétences techniques et sa loyauté envers son employeur, il est le gestionnaire tout désigné pour faire la gestion efficace des infrastructures municipales.

Notre directeur général a du pain sur la planche. Il en est conscient. Celui-ci a la confiance du conseil d'administration pour

Alexandre Meilleur, ing.
Président de l'AIMQ



proposer des plans, des actions et des mesures qui nous permettront de nous dépasser comme groupe. Pour mettre en application toutes ces actions, il aura besoin de vos connaissances ainsi que de votre point de vue. C'est pourquoi dans les prochains mois, je vous invite personnellement à le saluer et à discuter avec lui des enjeux qui sont les vôtres. Vous découvrirez d'ailleurs dans ces pages un portrait de Jean-Philippe et ses coordonnées... juste au cas où vous voudriez le joindre!

Notre passé est certainement garant de notre avenir. La probité de notre profession, ses règles claires et le sens de l'implication historique de nos membres dans leur milieu fait de notre association un fer de lance unique du génie municipal au Québec.

Notre association à bientôt 50 ans. Nous avons acquis collectivement l'expérience de cet âge vénérable. Maintenant il est temps de tracer notre chemin pour les 50 ans à venir. ■

Vos commentaires a me tiennent toujours à cœur. N'hésitez pas à me joindre : president@aimq.net

Des rabais exclusifs? C'est réglé.

Recevez jusqu'à 10 % de rabais additionnel sur vos assurances automobile, habitation et véhicules récréatifs.

Obtenez une soumission
1 800 322-9226 • lacapitale.com/aimq



La Capitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages

CHRONIQUE JURIDIQUE

Une décennie d'évolution et d'innovation¹



M^e Jean-Pierre St-Amour
Avocat

La célébration d'un anniversaire est une occasion privilégiée de faire une sorte de bilan, d'effectuer un retour en arrière pour évaluer et mettre en perspective le chemin parcouru et ce, particulièrement, lorsque cet anniversaire s'arrête sur un chiffre repère dans notre système de calcul décimal. Dans ce contexte, le juriste est invité à souligner cette célébration de la publication *Contact Plus* en rappelant les principaux événements qui ont marqué, sur le plan juridique, la décennie écoulée.

Ces événements-témoins appartiennent à plusieurs champs d'activités et rendent compte en quelque sorte des changements et des adaptations liés à l'évolution de notre société.

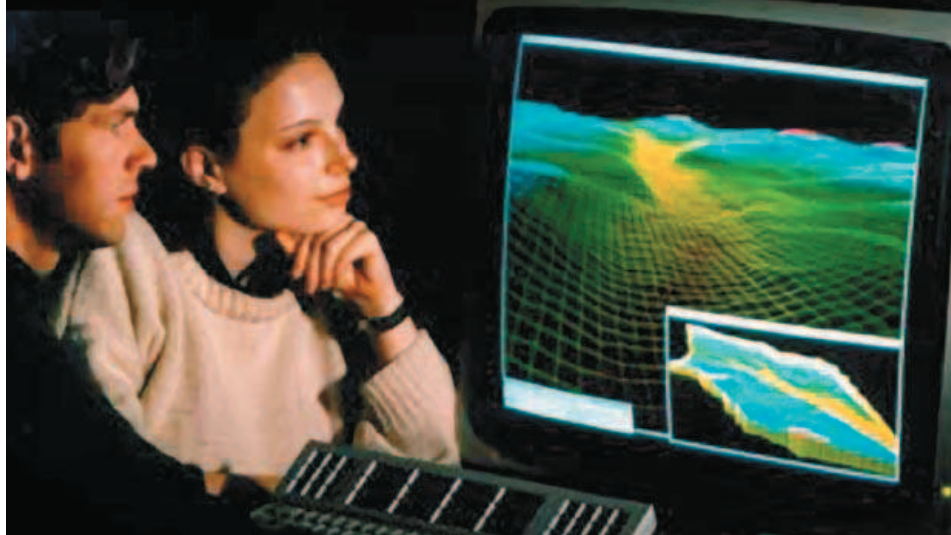
De la même manière que nous l'avons fait lors du 10^e anniversaire de la revue, nous explorerons les jalons-phares et les champs opérationnels qui ont marqué les dix dernières années.

DES JALONS-PHARES

Sans nécessairement mettre en évidence toutes les décisions, qu'elles soient à caractère législatif, réglementaire ou judiciaire, qui ont soutenu l'actualité de la décennie 2002-2011, l'on peut néanmoins souligner, pour mémoire, certains jalons-phares de cette période dans les domaines qui sont plus ou moins directement reliés avec l'administration municipale. Plus particulièrement, il apparaît opportun de les regarder sous l'angle professionnel dans les aspects intéressant les services techniques, les travaux publics et le génie civil.

La révolution informatique

C'est d'abord dans le quotidien des pratiques que l'on peut souligner l'amplification de la révolution informatique. En effet, l'informatisation déjà passablement avancée au début de la décennie a continué son développement accéléré dont l'un des points majeurs a été sans contredit l'expansion d'Internet et des réseaux sociaux. Sur le plan juridique, on peut désormais accéder à beaucoup d'informations instantanément, que ce soit la publicité foncière ou encore la jurisprudence et la législation. Quant à la rénovation cadastrale, elle s'est poursuivie et elle couvre maintenant une grande partie du territoire québécois. Elle a transposé la base territoriale dans une dimension virtuelle inaccessible sans maîtriser les instruments de la géomatique. En ce sens, le droit a consacré la validité juridique de l'instrument virtuel comme moyen normalisé de gestion et d'administration publique, tout en tablant sur une nouvelle base territoriale de référence.



Les soumissions publiques

Toujours sur le plan administratif, le législateur québécois a resserré les contrôles qui doivent s'exercer dans le milieu municipal. À cet égard, il s'est attardé particulièrement aux appels d'offres et aux exigences reliées à l'éthique et à la déontologie afin de combattre les comportements déviants allant jusqu'à la corruption. La plupart des contrats de services professionnels sont assujettis non seulement au règlement du régime des soumissions prescrites par les lois municipales, mais également par l'adoption de la *Loi sur les contrats des organismes publics*² qui gouverne les relations contractuelles dans les organismes gouvernementaux et dans les autres institutions publiques décentralisées, comme les établissements scolaires.

¹ Le présent texte a été préparé par M^e Jean-Pierre St-Amour, avocat spécialisé en droit municipal du cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l.. Dans le présent texte, l'auteur a « revisité » le texte préparé à l'hiver 2002 (n^o 40) à l'occasion du 10^e anniversaire de La Revue en l'adaptant à la perspective de 2012.

² L.R.Q., c. C-65.1.

La reconnaissance professionnelle

Le débat sur la portée de la reconnaissance professionnelle se poursuit depuis longtemps, bien avant même l'adoption du *Code des professions* auquel les ingénieurs sont également assujettis en plus de leur loi spécifique. Il s'agit cependant d'un débat qui, à plusieurs égards, tourne en rond dans cette mesure où les courants opposés viennent temporiser les forces de l'inertie. Le principe de la protection du public qui marque notre droit professionnel est en effet confronté, d'une part, avec les impératifs de la libéralisation des marchés et de la mondialisation, alors que, d'autre part, les champs de pratique des autres professions, qu'il s'agisse des technologues, des architectes, des urbanistes, etc., concurrencent à la marge des domaines de pratique réservés qu'il est difficile de définir avec précision. Le débat entourant la refonte de la *Loi sur les ingénieurs*³ a fait du surplace, ce qui témoigne à l'évidence à la fois de l'importance des enjeux et de la difficulté à mettre de l'ordre dans les principes à privilégier en matière d'intérêt public.

Grande nouveauté dans ce domaine cependant, l'obligation désormais impartie aux ingénieurs de participer à une formation continue afin de maintenir à jour leurs connaissances professionnelles⁴.



LES CHAMPS OPÉRATIONNELS

Les principaux domaines d'activités qui marquent le champ municipal des services techniques, des travaux publics et du génie civil ont, chacun à sa manière, connu des transformations, principalement dans une perspective de modernisation.

Responsabilisation en environnement

Dans l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*⁵, le législateur et le gouvernement ont étendu et raffiné leur contrôle sur les terrains contaminés et les gaz à effet⁶ de serre sans oublier une gestion plus exigeante à l'égard des milieux humides. Le ministère responsable de l'application de cette loi, soit le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, conserve son pouvoir discrétionnaire sur la délivrance de certificats d'autorisation, l'autorité de contrôle sur les projets individuels des promoteurs privés et des administrations publiques. Cette autorité est exercée dans un contexte et dans une volonté de responsabilisation accrue des donneurs d'ouvrages ainsi que des gestionnaires et propriétaires, tout en mettant à contribution leurs ressources professionnelles. L'adoption en 2011 du projet de loi 89⁷ a d'ailleurs renforcé les moyens d'application des lois notamment en sanctionnant plus sévèrement les contrevenants. ✓

³ L.R.Q., c. I-9.

⁴ Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, L.R.Q., c. I-9, r.9.

⁵ L.R.Q., c. Q-2.

⁶ Règlement sur l'émission de gaz à effet de serre des véhicules automobiles, Q-2, r. 17 (2009 modifié en 2011).

⁷ Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, L.Q., 2011, c. 20.



SoleCity

Quand l'éclairage extérieur DEL et le design urbain s'allient pour enrichir l'identité d'une ville.

- Créer des espaces urbains à la fois magnifique, sécuritaire et séduisant
- Offre des économies d'énergie importantes grâce aux DEL blanches de haute performance
- Propose une signature visuelle unifiée à travers tous les produits de la collection

www.lumec.com

Promotion en collaboration avec :
MAGLIN

PHILIPS
LUMEC



➤ Il ne faut enfin pas oublier non plus l'adoption, en 2006 de la *Loi sur le développement durable*⁸ applicable essentiellement cependant aux instances gouvernementales.

Soulignons également l'adoption du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*⁹ en 2002, le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*¹⁰ en 2003, la révision de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*¹¹ en 2005, l'adoption de la *Politique de gestion des matières résiduelles*¹² en 2011 et la révision du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*¹³ en 2011.

Régionalisation et décentralisation

La réconciliation des espaces ruraux et du monde urbain demeure en projet. Sur le plan métropolitain, nous avons été les témoins de l'émergence des communautés métropolitaines et de la consolidation de regroupements municipaux (sans oublier le cafouillage associé à l'opération des fusions qui a monopolisé l'attention dans les années 2003-2005) intervenus au début de la décennie. Les efforts de décentralisation cependant sont restés bien timides et les autorités gouvernementales ont préféré s'en tenir à des ententes comme dans le cadre de pacte rural quoiqu'il annonce par ailleurs l'adoption d'une loi sur l'occupation du territoire. De plus, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*¹⁴ mise en vigueur en 1979 est appelée à être remplacée par une nouvelle loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme¹⁵ en discussion depuis déjà quelques années.

Nous ne pouvons passer sous silence la grande étape dans l'évolution municipale qu'a été en 2005 l'adoption de la *Loi sur les compétences municipales*¹⁶. Cette loi regroupe les principes fondamentaux régissant l'administration municipale dans une perspective nouvelle d'intervention de manière à répondre aux besoins divers et évolutifs des municipalités. Cette loi a aussi occasionné une révolution en matière de gestion des cours d'eau, alors que ces derniers relèvent désormais de l'autorité des municipalités régionales de comté.



Sécurité incendie et sécurité civile

Ces deux domaines qui avaient fait l'objet, au tournant des années 2000, de l'adoption d'une nouvelle législation, soit la *Loi sur la sécurité incendie*¹⁷ et la *Loi sur la sécurité civile*¹⁸, ont été témoins, ces dix dernières années, de l'élaboration et de l'adoption, dans nombre des MRC ou des villes ayant autorité à cet égard, de schémas de couverture de risque et de schémas de protection civile.

Des événements catastrophes comme les inondations dans le Haut-Richelieu en 2011 ont été l'occasion de mettre particulièrement la dernière à l'épreuve. Il est cependant étonnant que le gouvernement ait, suite à cet épisode douloureux, décidé de permettre la reconstruction en zone inondable¹⁹.

Il est probable, pour ne pas dire certain par ailleurs, que nous aurons à composer avec d'autres situations catastrophiques dans l'avenir comme par exemple, celles liées aux contraintes posées par l'érosion des rives du Saint-Laurent, dans l'estuaire et dans le golfe. Et que dire enfin des effets plus ou moins imputables aux changements climatiques?

8 L.R.Q., c. D-8.1.1.

9 Q-2, r. 6.

10 Q-2, r. 37.

11 Q-2, r. 35.

12 Q-2, r. 35.1.

13 Q-2, r. 4.1.

14 L.R.Q., c. A-19.1.

15 Dépôt du Projet de loi 47 en décembre 2011.

16 L.R.Q., c. C-61.1.

17 L.R.Q., c. S-3.4.

18 L.R.Q. c. S-2.3.

19 Décret 964-2011 du 21 septembre 2011, (2011) 143 G.O. II 4045A.

ENTRE LE BILAN ET LE DÉFI

La dimension juridique ne peut être dissociée des décisions qui ont marqué ces transformations dans tous les domaines d'activités professionnelles, que ce soit directement ou indirectement. Nous avons vécu une décennie marquée d'abord et avant tout par la consolidation des transformations dont elle a été témoin mais également par une volonté de modernisation.

En ce sens, le rôle joué par des associations regroupant des intervenants dans l'un ou l'autre des secteurs d'activités marquant les défis quotidiens que représente la vie en collectivité, revêt une importance d'autant plus grande qu'il resserre les liens entre les praticiens qui subissent et administrent à la fois cette évolution. C'est donc moins un bilan qu'il faut faire qu'un rappel du défi que représentent ces divers aspects, qu'ils soient pris individuellement ou encore mieux ensemble. En effet, c'est ensemble qu'ils se posent dans la gestion des affaires et dans la planification de services à offrir, des infrastructures et des équipements à construire pour répondre aux besoins immédiats et à venir de la collectivité.

Ainsi, en soufflant les chandelles du gâteau d'anniversaire, l'on se félicite de ce qui a été accompli ensemble tout en prenant un engagement de travailler à relever les défis en chantier, sans oublier ceux que les visionnaires n'ont pas encore matérialisés et qui ne manqueront pas de s'insérer dans l'évolution à venir. ■



Pour vous aider à exploiter la plus précieuse ressource naturelle

Hanson Tuyaux et Préfabriqués :

Fabricant de tuyaux, regards et conduites rectangulaires en béton armé ainsi que de ponts et ponceaux **CONSPAN** et produits de gestion des eaux pluviales **StormTrapSM** et **Hydroworks**.

Hanson Conduites Sous Pression :

Le plus important fabricant de tuyaux en béton-acier, avec le service d'assistance 24/24.

Hanson est soutenu techniquement d'une équipe de design et d'ingénierie expérimentée dans l'industrie.

Votre gage de réussite de tous vos projets avec les produits en béton Hanson.

Hanson Tuyaux et Préfabriqués

Tél. : 1 877 474 6189
hansonpipeandprecast.com

Hanson Conduites Sous Pression

Tél. : 1 888 497 7371
hansonpressurepipe.com



JEAN-PHILIPPE PAYMENT, un directeur général à temps partiel qui se mouille totalement!

Par Yvon Fréchette

Depuis quelques semaines, l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) a un directeur général à temps partiel en la personne de M. Jean-Philippe Payment. Très facile d'approche, avec un bagage d'expérience principalement en communications et en politique, M. Payment se définit comme quelqu'un de « terrain » qui entend ouvrir de nouveaux horizons à l'Association. Mais il n'est pas seulement à l'aise sur le terrain; il l'est aussi dans une piscine!

Originaire de Saint-Jean-sur-Richelieu, le jeune Payment a fait ses études secondaires chez les Frères Maristes dans l'ancienne ville voisine d'Iberville; au Cégep, il s'inscrit en profil « Monde » au Collège de Maison-neuve en raison de son intérêt pour la politique internationale, la géographie et l'histoire. Curieusement, arrivé au baccalauréat, il se retrouve en animation culturelle à l'Université du Québec à Montréal, une discipline orientée vers la gestion des organismes communautaires et des groupes sociaux. Attiré par une formation un peu plus pointue, il s'inscrit ensuite à l'Université Laval à Québec pour l'obtention d'un DESS, un diplôme d'études supérieures spécialisées, une sorte de maîtrise « courte » d'une durée d'un an, dont six mois en France où il fréquente l'Institut d'études politiques de Bordeaux : « À Bordeaux, j'ai fait ce qu'ils appellent un "Master" de deuxième année en Gouvernance des institutions publiques et politiques (...). C'était surtout axé sur le fonctionnement de l'Union européenne et sur le lobby. Le DESS en Affaires publiques et représentation des intérêts vise à créer des lobbyistes professionnels. Mais en France comme ici, il faut un peu cacher le mot en raison d'un côté péjoratif associé au lobby. »

Emplois et dix cents!

Revenu au Québec à la fin de son DESS, M. Payment met la théorie politique en pratique et travaille pour un ancien professeur qui lui avait enseigné l'économie au secondaire et qui siège alors à l'Assemblée nationale à Québec à titre de député d'Iberville (jusqu'en 2007). Il prend part aussi à plusieurs campagnes électorales provinciales, fédérales et touche un peu au municipal. Durant une campagne, il est invité à travailler à titre d'attaché de presse pour le député fédéral de Jonquière-Alma, Jean-Pierre



Blackburn, alors ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. C'est d'ailleurs à ce poste qu'il a pu faire le tour du Québec, ce qu'il a vraiment apprécié; mais c'est également durant cette période qu'il a probablement vécu l'expérience la plus stressante de sa vie : alors qu'il est en avion en compagnie du ministre pour une tournée en régions éloignées, il se rend compte que tous les discours ont été oubliés au bureau et que, comble de malchance, il est impossible de les récupérer par des moyens électroniques dans l'immédiat. M. Payment n'a pas le choix de se virer sur un dix cents. Il entreprend donc de réécrire de mémoire et à la main le premier discours puisque le ministre Blackburn – qui n'est pas de très bonne humeur, on s'en doute – doit prendre la parole peu après son arrivée : « C'est probablement la conférence où le ministre avait l'air le plus près des gens, le plus naturel! » Quelques mois plus tard, l'attaché de presse se retrouve à l'aile de recherche parlementaire en relation avec le caucus francophone du Parti conservateur, poste

qu'il occupera en continu – exception faite d'une incursion au bureau du premier ministre, aux relations avec les médias. Par la suite, Jean-Philippe Payment rehausse ses anciens souliers en rejoignant Denis Lebel, député de Roberval-Lac-Saint-Jean et ministre d'État de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

En juin 2010, il quitte la politique active et est embauché par l'Ordre des comptables agréés du Québec (CA) où il occupe un poste nouvellement créé aux Communications et relations externes : « Les relations externes concernaient les relations avec les médias et avec les intervenants gouvernementaux, un milieu que je connaissais assez bien » souligne M. Payment. Puis une proposition « ... que je ne pouvais pas refuser » lui est faite au service des Communications par l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec (CGA), les concurrents directs de l'Ordre des CA, où il travaille notamment sur l'image et le marketing de son nouvel employeur.

Mais, comme il est difficile de sortir la politique de quelqu'un qui s'y est longtemps baigné, à la fin mars 2011, Jean-Philippe Payment plonge tête première en campagne électorale dans le comté de Terrebonne-Blainville sous la bannière conservatrice; et, question de prouver qu'il est prêt à réellement se mouiller pour ses électeurs, il procède à son investiture dans une piscine remplie d'eau! On connaît la suite, pour ne pas dire la « fuite » : les électeurs désertent le Bloc Québécois et le NPD obtient près de 50 % des votes dans ce comté, alors que le Parti conservateur récolte un peu moins de 10 % du suffrage exprimé. Malgré tout, le candidat est heureux de son expérience, compte tenu du peu de budget et de ressources dont il disposait. Il en a profité pour sortir du bureau, arpenter le comté et parler à la population : « Il faut faire face aux gens, aux critiques (...), aller voir les organismes communautaires, les médias. » Appliquée à son nouveau travail, cette expérience aura, à son avis, des retombées directes, soit les contacts auprès des membres et des petits groupes tels que les comités : « Comme professionnels, nous avons tous besoin d'une écoute active et dans ce cas précis (l'AIMQ), je serai peut-être la porte d'entrée pour bien des gens à des commentaires de toutes sortes, qu'ils soient bons ou moins bons », commentaires qu'il prévoit transmettre aux personnes concernées. Étant nouveau venu au sein de l'AIMQ, M. Payment est bien conscient qu'il aura beaucoup à apprendre et à cet effet, il compte bien se référer à M. Richard Lamarche, un ancien président très impliqué auprès de l'Association à titre d'adjoint administratif.

Lendemains électoraux

À la suite du verdict électoral du 2 mai 2011, Jean-Philippe Payment se lance en affaires dans un domaine qu'il connaît bien, soit les communications et les relations publiques, en fondant Accès-com, Relations publiques; il cible plus particulièrement les organisations ayant moins de ressources et dont la présence médiatique est plus limitée, soit les « petites » PME ainsi que les associations professionnelles et communautaires de la couronne métropolitaine : « Tout ce qui est associatif a besoin, à mon avis, d'une voix beaucoup plus forte, autant au niveau des médias; parce qu'il y a « des très gros » qui prennent beaucoup de place en communications et en relations publiques et il faut insérer de plus en plus les petites organisations qui ont des voix différentes. » Ainsi, il réalise des mandats variés pour des associations, des intervenants agricoles et municipaux ainsi que des entreprises industrielles.

Entretemps, à l'automne 2011, se présente l'offre de l'AIMQ qui recherche un directeur général à temps partiel. Son curriculum vitae est alors retenu pour une entrevue. « Une entrevue, c'est toujours stressant parce que tu es jugé comme personne; oui, on juge le parcours, les capacités et plein de choses; mais la personne qui doit passer à l'entrevue, si ça ne se passe pas bien, c'est toi qui n'étais pas bien préparé (...). Il ne s'agit pas de se faire dire non, mais se faire dire oui pour les bonnes raisons. Donc, si je comprends bien, ça s'est bien passé! » M. Payment a entrepris son mandat le 1^{er} mars et, dit-il, le travail de « PR » (relations publiques) a déjà commencé. Il entend entre autres choses rencontrer les membres qui siègent aux différents comités. Il doit aussi prendre la parole lors du séminaire prévu à l'automne. D'ici là, il invite les membres à l'appeler pour toute question dont ils souhaiteraient discuter.



Des outils et des sommes!

Le directeur général de l'AIMQ entrevoit déjà certains enjeux liés à l'actualité gouvernementale qu'il entend suivre de près : « On va se donner des outils pour aller chercher cette actualité gouvernementale et on va inviter les membres à participer; avant tout, c'est (l'AIMQ) une association de membres; on aime que les membres participent et qu'ils retirent un bénéfice important de la cotisation qu'ils payent. » M. Payment trouve aussi intéressant que l'AIMQ soit une petite association d'environ 250 membres. La plupart d'entre eux se sont déjà croisés et même connus dans leur vie professionnelle, ce qui facilite les « appels à tous » qui permettent d'obtenir des informations pertinentes lorsqu'une question est soulevée.

À propos de son mandat plus précisément, M. Payment envisage des actions à court, moyen et long terme, le tout regroupé en objectifs qu'il qualifie « d'assez larges »; à plus longue échéance par exemple, le directeur général devra faire connaître davantage l'Association ainsi que favoriser le renouvellement du "membership" et l'accroître. Plus près dans le temps, il aura un coup de pouce à donner aux organisateurs du séminaire prévu à l'automne. ✓



Pour des rues
bien intégrées
à leur milieu!

Experts-conseil en :

- Maîtrise de vitesse
- Sécurité routière
- Aménagements cyclables
- Design de rues

Paul Mackey, directeur

840, rue Raoul-Jobin, bureau 303
Québec (Québec) G1N 1S7

Téléphone : 418-683-1156
Télécopieur : 418-682-6131

ruesecure@ruesecure.com
www.ruesecure.com

➤ La question du financement va aussi représenter une préoccupation qu'il juge importante. D'une part, les cotisations des membres constituent un revenu stable et prévisible; d'autre part, M. Payment envisage de rentabiliser différents outils comme le site Internet : « On m'a donné le mandat pour que le site Internet soit mis à jour le plus rapidement possible; et, pourquoi pas peut-être, le rentabiliser aussi. » Le directeur général fait référence à d'éventuelles publicités et il dit percevoir de l'intérêt parmi certains groupes à ce propos; mais en même temps, il se montre conscient de l'importance qu'il faudra accorder au respect des règles éthiques face à des organisations plus « sensibles ». Parmi les publicités qui pourraient profiter directement aux membres de l'AIMQ, M. Payment donne l'exemple de formations que pourrait offrir un autre organisme. Il pense aussi à d'éventuelles annonces publicitaires qui pourraient être proposées sur le Web ainsi que dans la revue *Contact Plus*, et même par le biais des courriels transmis aux membres, en évitant bien évidemment que le courrier électronique ne « devienne rempli de publicité agressive ». Il souligne que le tout sera réalisé en collaboration avec le conseil d'administration.

Lobbyiste?

Jean-Philippe Payment est conscient que l'expérience qu'il possède en politique et ses contacts dans ce milieu font de lui un lobbyiste en puissance, ce qui n'est pas étranger à son embauche puisque l'AIMQ — comme toute organisation — devient à ses heures un groupe de pression. Il juge que cette situation pourrait être utile : « Il y a du positionnement à faire de la part de l'AIMQ et il y a des gens qui sont intéressés de nous entendre. Des fois, les gouvernements, par méconnaissance de certains enjeux, font affaire avec des associations et des groupes comme l'AIMQ (...) pour avoir de l'information ou se faire donner un rapport sur un sujet x, y, z. » Il ajoute : « Par le passé, c'était des comités bénévoles (...) qui répondaient parce que les intervenants de



De l'importance des médias

l'Association étaient "pris" dans de courtes échéances de la part du gouvernement. Mon arrivée va faire en sorte que je vais pouvoir coordonner ces efforts-là. (...) Avec le président et le conseil d'administration en place, mon mandat sera aussi de regarder ces enjeux-là et de lever un drapeau au gouvernement du Québec sur certains enjeux très précis que les ingénieurs municipaux vont soulever. »

M. Payment reconnaît que ses contacts se situent surtout au fédéral; mais il n'entrevoit aucun problème pour intervenir sur la scène provinciale : « La relation gouvernementale est à rétablir au besoin de chaque dossier. » Il invite aussi les membres qui possèdent des contacts dans l'administration publique, contacts qui pourraient s'avérer pertinents dans le cadre du mandat de l'AIMQ, à se manifester : « C'est important, dit-il, qu'ils nous fassent parvenir ces contacts-là et peut être qu'eux-mêmes (les membres) seraient intéressés à participer; un bon impact de relations publiques et de relations gouvernementales, c'est quand ça vient de la base. » Il souligne que ce qui fait la force des groupes de pression les plus impliqués sur la scène municipale comme l'AIMQ, l'Union des municipalités du Québec et autres, c'est le « feedback » de leurs membres et l'appui que ces derniers expriment envers leurs structures élues.

Le premier directeur général de l'AIMQ considère importante la présence dans les médias : « Dans les années 60 et 70, des relationnistes américains disaient : « Si tu n'es pas à la TV, tu n'existes pas; c'est encore plus vrai aujourd'hui parce que les nouvelles vont rapidement. » Qu'en est-il de Facebook ou Twitter pour l'Association? : « C'est une possibilité; il faudra voir aussi technologiquement et (la disponibilité des) ressources humaines pour pouvoir mettre des choses sur Facebook, Twitter, LinkedIn. » Son expérience en politique se fait d'ailleurs sentir dans ses propos : « Il faut être super équipé parce ce que les médias, c'est une machine qui mange constamment; si tu ne lui donnes pas quelque chose à manger, elle va te manger tout rond! »

M. Payment croit aussi que tout doit se faire progressivement plutôt que d'intervenir partout durant deux semaines et disparaître ensuite. Le secret pour percer efficacement? L'information doit être très concise et refléter la tendance actuelle en communications qui est influencée par le Web : manchettes, grandes lignes; exprimer l'essentiel. Il applique d'ailleurs très bien cette approche quand on lui demande, en fin d'entrevue, de résumer sa vision de l'AIMQ : « Voir grand, tout en gardant un service de proximité et de coopération entre les membres. » ■

LA BOURSE ALAIN LAMOUREUX

Développement d'un système d'aide à la décision

dédié à la gestion de l'entretien d'un réseau routier non revêtu

Par **Luc Beaulieu**, ing. jr., M. Sc.

Étudiant au doctorat en ingénierie des infrastructures routières, Université Laval

Introduction

Les routes locales, les chemins principaux et les routes d'accès aux ressources constituent une proportion importante du réseau routier canadien. Au Québec, cela représente 150 000 à 170 000 kilomètres de routes soit environ 90% de tous les réseaux provincial, municipaux et privés. À cause, entre autres, de l'achalandage réduit et de l'éloignement de la plupart de ces routes, le pavage de ces dernières est une tâche ardue, dispendieuse et très certainement peu réaliste. Dans ce contexte, les routes recouvertes de matériaux granulaires, communément appelées routes non revêtues, apparaissent comme la meilleure solution.

Les infrastructures routières ont souvent une vie plus longue que la durée d'utilisation prévue lors de leur construction. Les chemins non revêtus qui prennent de l'âge entraînent des frais d'entretien importants et nécessitent de coûteux travaux de réfection. De plus, la nouvelle réalité veut que différents utilisateurs comme les compagnies forestières, les villégiateurs, les chasseurs et pêcheurs, les adeptes de la récréation plein air et les employés du gouvernement se partagent l'utilisation des routes non revêtues. Devant cette réalité, différents aspects doivent être pris en compte dans la gestion d'une route non revêtue; l'entretien de ce type de réseau routier est complexe et nécessite une planification en fonction du contexte de la route et des objectifs des gestionnaires.

Ainsi, tel que corroboré par Grace III et Clinton (2007), l'efficacité de la gestion des routes non revêtues passe par une gestion à la fois administrative et scientifique de celles-ci. Faisant partie intégrante de la gestion des routes non revêtues, l'entretien de ces dernières doit tenir compte du contexte de la route et des besoins du gestionnaire afin de prendre en compte à la fois des aspects administratifs et scientifiques de la gestion de l'entretien des routes non revêtues.

Des études ont également montré qu'il y a des avantages économiques au traitement des routes non revêtues (Monlux et Mitchell (2006) et Sanders et coll. (1997)). Toutefois, l'efficacité des traitements (stabilisation ou à l'aide d'abat-poussière) dépend d'un certain nombre de paramètres dont la minéralogie et la granulométrie du matériau granulaire, le climat, les sollicitations mécaniques imposées à la route et le type de route. La performance de ces routes varie donc beaucoup selon le contexte. Très peu d'études prennent en compte le contexte d'une route non revêtue dans le but de proposer un traitement efficace pour son entretien. En effet, la majorité des études concernant le traitement d'une route non revêtue sont réalisées pour un contexte spécifique.

De plus, afin de répondre aux besoins des gestionnaires qui peuvent être de différentes natures en fonction des objectifs de ces derniers, la gestion de l'entretien des routes non revêtues doit non seulement prendre en compte le contexte de la route, mais également faire intervenir une analyse multicritère permettant au gestionnaire de pouvoir choisir un produit adapté pour l'entretien d'une route non revêtue en fonction de ses besoins qui peuvent être de nature écologique, sociale, opérationnelle ou économique. La **figure 1** montre le schéma du SAD.

Fonctionnement du Système d'aide à la décision (SAD)

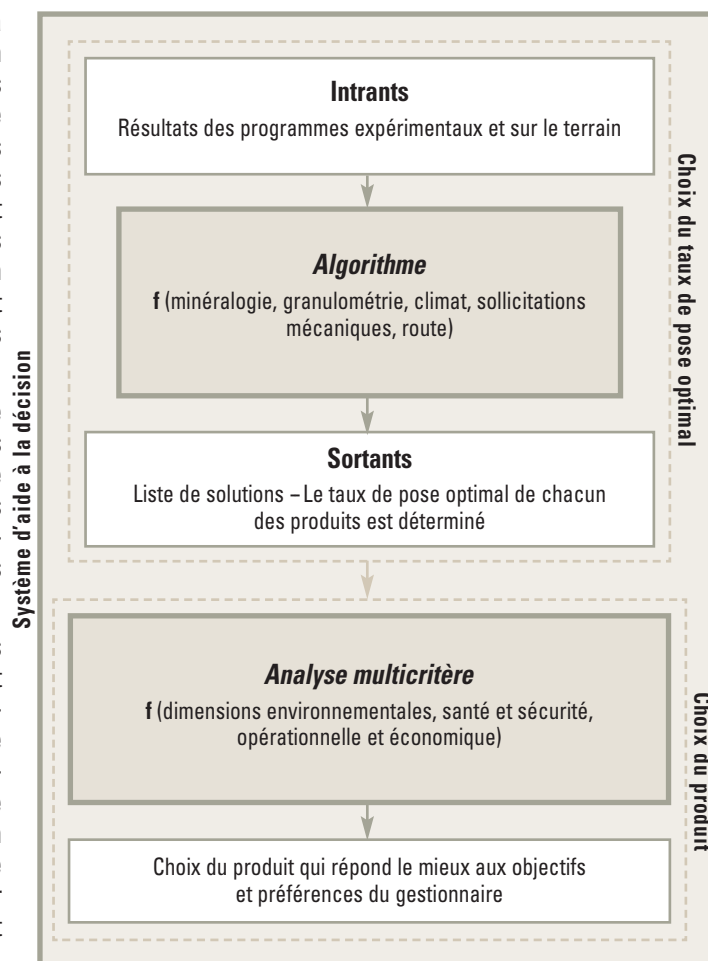


Figure 1 : Schéma du SAD



> Le SAD fonctionne en deux étapes :

- Pour chacun des produits du SAD, le taux de pose optimal est déterminé en fonction du contexte de la route (minéralogie, granulométrie, climat, sollicitations mécaniques et type de route). Le but de cette étape n'est pas de choisir un produit, mais bien de trouver le taux de pose optimal pour chacun des produits du SAD en fonction du contexte de la route.
- Le choix du produit retenu se fait à l'aide de l'analyse multicritère qui permet au gestionnaire de choisir la solution qui répond le mieux à ses objectifs ou préférences qui peuvent être de nature environnementale, santé et sécurité, opérationnelle ou économique.

Le **tableau 1** montre les différents produits abat-poussière et stabilisants qui ont fait l'objet de nombreux essais en laboratoire et sur le terrain et qui sont incorporés au SAD. Pour chacun des produits du **tableau 1**, trois ou quatre taux de pose ont été testés.

Tableau 1 : Produits incorporés au système d'aide à la décision

Famille du produit	Type de produit	Nom du produit
<i>Produits hygroscopiques</i>	Abat-poussière	Chlorure de calcium
		Saumure naturelle 270
		Saumure naturelle 340
<i>Produits hygroscopiques et émulsions polymères</i>	Abat-poussière et stabilisant	Durablend
<i>Émulsions polymères</i>	Stabilisant	Soil-Sement
	Abat-poussière	X-hesion
<i>Produits cimentaires</i>	Stabilisant	Ciment
<i>Produits organiques</i>	Abat-poussière	Road-Oyl
<i>Émulsions polymères</i>	Stabilisant	Soiltac
	Abat-poussière	Durasoil

Le **tableau 2** montre les différents critères permettant de classer les différents produits stabilisants et abat-poussière en fonction de leur performance qui peut être liée à la dimension environnementale, santé et sécurité, opérationnelle et économique ou une combinaison de ces dernières.

Tableau 2 : Critères associés à chacune des dimensions

		DIMENSIONS			
		Environnementale	Santé et sécurité	Opérationnelle	Économique
CRITÈRES	Minimiser la variation du pH des eaux de ruissellement				
	Minimiser la variation de la dureté totale des eaux de ruissellement			Minimiser les défauts de la route	
	Minimiser la concentration en ammoniacque des eaux de ruissellement		Minimiser la poussière engendrée par le passage d'un véhicule	Maximiser la capacité portante de la route	Minimiser le coût du traitement de la route

Un ou plusieurs critères sont associés à chacune des dimensions. Le choix des critères est effectué selon la disponibilité de bases de données permettant d'évaluer les différents produits et en fonction des besoins des gestionnaires. Pour évaluer ces besoins, plusieurs experts dans le domaine des routes non revêtues ont été interrogés sur leurs besoins.

Les impacts de l'épandage d'un produit abat-poussière ou stabilisant sur chacun des critères est évalué. Par exemple, certains produits sont très performants d'un point de vue environnemental et permettent ainsi de minimiser la concentration en ammoniacque des eaux de ruissellement, mais obtiennent des performances faibles d'un point de vue opérationnel et ne contribuent pas tellement à minimiser les défauts de la route. Selon les besoins du gestionnaire, un poids est attribué à chacun des critères des différentes dimensions ce qui permet d'en arriver, à l'aide de la méthode d'analyse multicritère, à une liste de produits qui est classée en ordre de performance qui peut être d'ordre environnemental, santé et sécurité, opérationnel ou économique.

Il est à noter que le SAD sera présenté sous la forme d'un logiciel. Ce dernier devrait être disponible d'ici la fin de l'année 2012. Le **figure 2** montre un exemple de la fenêtre du SAD permettant de déterminer le taux de pose optimal en fonction du contexte de la route.

Échantillon : Concassé -lavé



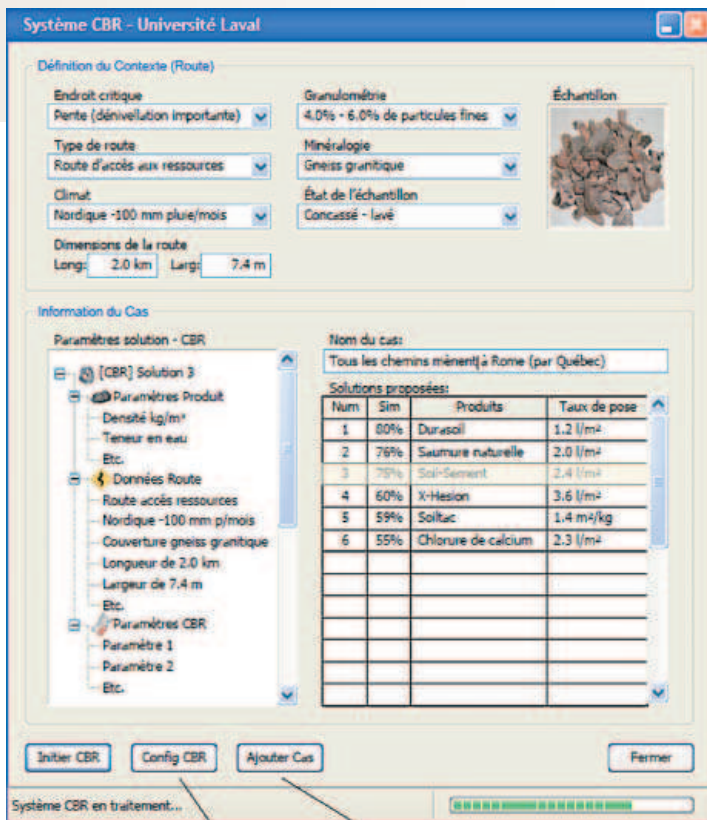


Figure 2 : Exemple de la fenêtre du SAD permettant de déterminer le taux de pose optimal en fonction du contexte de la route.

Conclusion

La gestion durable de l'entretien des réseaux routiers non revêtus ruraux telle qu'elle est présentée dans ce document ouvre donc la voie à une façon novatrice et rigoureuse de penser et de gérer ce type de réseaux routiers. La prise en compte du contexte de la route permet de déterminer le taux de pose optimal dans différentes situations et l'analyse multicritère permet d'évaluer et de choisir les solutions qui correspondent le mieux aux besoins et objectifs du gestionnaire de la route non revêtue.

Bibliographie

- Grace III, J.M. and Clinton, B.D. (2007). *Protecting Soil and Water in Forest Road Management*, American Society of Agricultural and Biological Engineers, Vol. 50(5): 1579-1584.
- Monlux, S., R. Mitchell, M. (2006). *Surface Aggregate Stabilization with Chloride Materials*, U.S. Department of Agriculture, Forest service, National Technology and Development Program, 0677 1805-STDTC, 7700-Transportation Management, Washington.
- Sanders, T. G., Addo, J. Q., Ariniello, A. and Heiden, W. F. (1997). *Relative effectiveness of road dust suppressants*, Journal of Transportation Engineering, vol. 123, n° 6, pp. 393-397.

SOLENO
La maîtrise de l'eau pluviale

TRAITEMENT

SOLUTION EFFICACE ET FACILE D'ENTRETIEN

Solution répondant aux pratiques de gestion optimales du guide de gestion des eaux pluviales du MDDEP.

AQUA-SWIRL®

SÉPARATEUR HYDRODYNAMIQUE

Permet d'éliminer efficacement plus de 80% des MES en plus de récupérer les huiles et les débris flottants.

AVANTAGES ET BÉNÉFICES :
 Installation simple et rapide, entraînant des économies importantes.
 Sans pièces mobiles et parfaitement étanche.

SOLENO.COM

Au cœur du changement

PRÉSIDENTE

Pascale Fortin, ing.
Ville de Longueuil
pascale.fortin@ville.longueuil.qc.ca

TRÉSORIER ET SECRÉTAIRE

Louis Cardin, ing.
Ville de Sorel-Tracy
louis.cardin@ville.sorel-tracy.qc.ca

ENREGISTREMENT

Marcel jr Dallaire, ing.
Ville de Sainte-Julie
mdallaire@ville.sainte-julie.qc.ca

Catherine Tétreault, ing.

Membre affilié
catherine.tetreault@bpr.ca

IMPRIMERIE

Michel Cyr, ing.
Membre affilié
michel.cyr@lecuyerbeton.com

EXPOSANTS

Sandra Avakian, ing.
Ville de Boucherville
sandra.avakian@ville.boucherville.qc.ca

Robert Martineau, ing.

Ville de Candiac
rmartineau@ville.candiac.qc.ca

PUBLICITÉ

Christian Fallu, ing.
Ville de Longueuil
christian.fallu@ville.longueuil.qc.ca

Richard Lamarche, ing.

Gouverneur
aimq.rlamarche@videotron.ca

PROGRAMME SOCIAL

Éric Painchaud, ing.
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
eric.painchaud@stbruno.ca

Caroline Therrien, ing.

Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
travauxpublics@munstmathbel.ca

PROGRAMME TECHNIQUE

Alain Daigle, ing.
Ville de Longueuil
alain.daigle@ville.longueuil.qc.ca

Mariana Jakab, ing.

Ville de Saint-Lambert
mariana.jakab@ville.saint-lambert.qc.ca

HÔTELLERIE

Michel Parent, ing.
Ville de Candiac
mparent@ville.candiac.qc.ca

Robert Roussel, ing.

Ville de Saint-Basile-le-Grand
robert.roussel@villesblg.ca

PROTOCOLE

Nathalie Rheault, ing.
Gouverneur
nrheault_aimq@yahoo.ca

Réjean Tremblay, ing.

Gouverneur
re.tremblay@videotron.ca

Chers et chères collègues,

C'est avec une grande fierté que le chapitre Montérégie vous invite à participer au prochain Séminaire de formation de l'AIMQ, qui aura lieu à l'hôtel Montagne de Boucherville, du 16 au 19 septembre 2012.

Avec plus d'une centaine de séminaristes chaque année, cet événement représente une occasion unique d'échanger avec vos collègues et de développer vos connaissances sur des sujets d'actualité. Cette année, le comité organisateur a retenu de façon unanime le thème « L'ingénieur municipal... au cœur du changement ».

Nous croyons qu'il représente bien l'époque dans laquelle nous évoluons, où les changements défilent en continu, qu'ils soient législatifs, administratifs ou organisationnels. Loin de s'attarder à la simple « gestion du changement », notre programmation technique touchera donc des aspects bien précis de notre profession.

De plus, le comité organisateur s'est associé à l'IRB (Indice relatif de bonheur), et sondera prochainement les membres de l'AIMQ afin d'évaluer leur niveau de bonheur et leur perception face à certaines réalités auxquelles ils sont confrontés. Les résultats de cette consultation seront divulgués lors de la conférence du mercredi matin, prononcée par M. Pierre Côté, président et fondateur de l'IRB. Ne manquez pas ça!

Nous vous rappelons que le séminaire est éligible au cumul des heures de formation requise par le **Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.**

Également, notre salon des exposants vous offrira l'opportunité de vous tenir informés sur les nouveaux produits et technologies disponibles dans notre champ de pratique.

Bien sûr, le volet social ne sera pas en reste. Le comité organisateur est à mettre la touche finale pour vous offrir, ainsi qu'à vos conjoints ou conjointes, un éventail d'activités qui sauront répondre à tous les goûts, tout en mettant en valeur les attraits de notre belle région.

Vous trouverez sur le site Internet de l'AIMQ, tous les documents pertinents au séminaire 2012 : programme technique, programme social et formulaires d'inscription des séminaristes et des conjoints ou conjointes.

Nous espérons donc avoir le plaisir de vous accueillir chez-nous en septembre prochain.

Meilleures salutations!

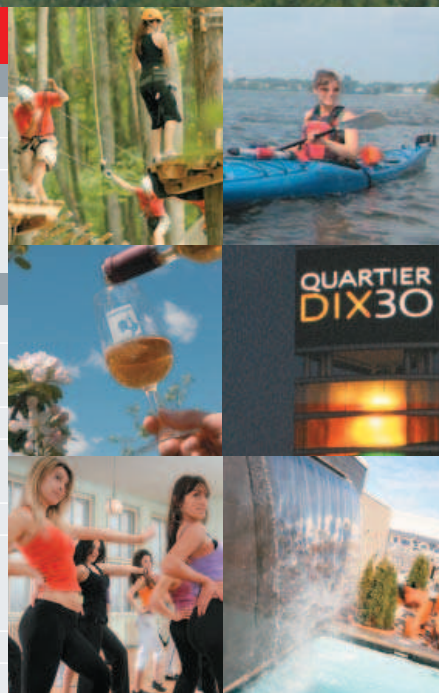
Pascale Fortin, ing.

Présidente, Chapitre Montérégie





Programme technique	
Dimanche 16 septembre 2012	
13h à 18h	Accueil et inscription dans le Hall du Centre des congrès
17h30 à 19h	Transport vers le Quartier Dix30
18h jusqu'à la fermeture	Soirée d'ouverture "Sunday night fever" (soirée costumée au thème disco), Radio Lounge, cocktail dînatoire, animation, danse, musique DJ au Quartier Dix30
Lundi 17 septembre 2012	
7h à 8h30	Déjeuner au Salon des exposants
8h30 à 10h	Les leaders du changement - partie 1, par Chantale Painchaud, Aplustransition, au Salon des Îles Percées
10h à 10h30	Pause café au Salon des exposants
10h30 à 12h	Les leaders du changement - partie 2, par Chantale Painchaud, Aplustransition, au Salon des Îles Percées
12h à 13h15	Dîner au Salon des exposants
13h15 à 14h45	Gestion contractuelle municipale : 2 ans de nouveautés! - partie 1, par M ^e François Bouchard et Cain Lamarre Casgrain Wells, au Salon des Îles Percées
14h45 à 15h15	Pause café au Salon des exposants
15h15 à 16h30	Gestion contractuelle municipale : 2 ans de nouveautés! - partie 2, par M ^e François Bouchard et Cain Lamarre Casgrain Wells, au Salon des Îles Percées
16h30 à 17h30	Cocktail des exposants au Salon des exposants – Soirée libre
Mardi 18 septembre 2012	
7h à 8h30	Déjeuner au Salon des exposants
8h30 à 10h	L'éthique pour les ingénieurs municipaux : un monde en changement! partie 1, par Jeannette Gauthier, ing., syndique de l'OIQ et M. André Lacroix, Chaire d'éthique Université de Sherbrooke, au Salon des Îles Percées
10h à 10h30	Pause café au Salon des exposants
10h30 à 11h30	L'éthique pour les ingénieurs municipaux : un monde en changement! partie 2, par Jeannette Gauthier, ing., syndique de l'OIQ et M. André Lacroix, Chaire d'éthique Université de Sherbrooke, au Salon des Îles Percées
11h30 à 12h	Présentation du boursier de la Fondation des ingénieurs municipaux du Québec (FIMQ) au Salon des Îles Percées
12h à 14h	Dîner au Salon des exposants
14h à 15h30	Assemblée générale annuelle de l'AIMQ au Salon des Îles Percées
15h30 à 17h	Assemblée générale annuelle de la FIMQ au Salon des Îles Percées
18h	Cocktail dans le Hall du Centre des congrès
19h	Gala de clôture à la Salle des Îles de Boucherville
Mercredi 19 septembre 2012	
8h à 9h30	Déjeuner au Salon des Îles Percées
9h30 à 10h45	Conférence sur l'indice relatif du bonheur (IRB) des membres de l'AIMQ, par Pierre Côté, président IRB, au Salon des Îles Percées



ACTIVITÉS DISPONIBLES POUR VOS CONJONTS OU CONJOINTES

- Découverte du Quartier DIX30
- Dîner et Conférence Mode au DIX30
- Arbraska - Mont Saint-Grégoire
- Visites guidées de la cidrerie du Mont Saint-Grégoire
- Initiation au yoga
- Initiation au Zumba
- Spa et bains « SkySpa »
- Visite du lieu historique national du Fort-Chambly
- Activités nautiques au bassin de Chambly

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

WWW.AIMQ.NET



▮ Votre niveau de bonheur

Le congrès 2012 de l'AIMQ s'en vient à grands pas. Un événement que l'on veut marquant. Pour y arriver, le comité organisateur fera preuve d'une certaine audace et demandera votre collaboration.

Ainsi, dans la seconde moitié du mois de mai, vous serez appelé à remplir un questionnaire en ligne comprenant trois parties et qui permettra d'évaluer :

- Le niveau de bonheur général des membres de l'AIMQ
- Leur performance en fonction des 24 facteurs d'influence du bonheur
- Leur niveau de satisfaction par rapport à leur travail
- La perception des membres face à certaines réalités auxquelles ils sont confrontés

Réalisé en collaboration avec l'IRB (Indice relatif de bonheur), les résultats de cette consultation seront divulgués lors de la conférence prononcée par Pierre Côté,

président et fondateur de l'IRB et viendront assurément pimenter les discussions durant toute la durée du congrès.

Évidemment, cet exercice est strictement confidentiel et ne prendra pas plus de 25 minutes de votre temps. En cliquant sur le lien qui vous sera envoyé, vous serez automatiquement dirigé vers le questionnaire que l'on vous demande de remplir avec le plus d'honnêteté possible.

Nous sommes convaincus que cette conférence et les résultats qui seront dévoilés constitueront un moment fort du congrès 2012 d'où l'importance d'obtenir pour cette consultation, un taux de participation le plus élevé possible.

Merci et au plaisir de se rencontrer à Boucherville en septembre prochain. ■

Le comité organisateur du Séminaire 2012



LES CHAPEAUX BLANCS

Par: Maurice

Séraphin, un gestionnaire visionnaire





Un nouveau Programme infrastructures Québec-municipalités dévoilé par le MAMROT, l'AIMQ souligne l'initiative du ministre

Jean-Philippe Payment
Directeur général de l'AIMQ

Montréal, le 4 mai 2012

L'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) souhaite souligner l'initiative du ministre Lessard dans l'attribution d'une somme de 462M\$ dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalité pour la réfection des conduites d'eau potable et d'égouts.

« Je suis heureux de joindre la voix de l'AIMQ à celle d'autres intervenants du milieu municipal qui soulignent leur satisfaction de l'investissement du Gouvernement dans les infrastructures partout au Québec. En tant qu'ingénieurs municipaux, nos membres sont des acteurs de premier plan dans la mise en oeuvre de ces investissements et sont pleinement formés pour conduire ce type de travaux.

Il reste beaucoup à faire pour que les infrastructures publiques de responsabilité municipale soient remises à jour. Toutefois, ce pas dans la bonne direction donne un signal clair que le gouvernement du Québec entend la voix d'associations comme la nôtre dans la mise à jour des infrastructures locales. » de déclarer Alexandre Meilleur, ing. Président de l'AIMQ.



À propos de l'AIMQ

Depuis maintenant presque 50 ans, L'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ), fait la promotion du statut de gestionnaire, favorise l'échange et l'enrichissement des connaissances entre ingénieurs municipaux afin d'accroître leur efficacité, leur efficacité pour qu'ils puissent procurer un meilleur environnement à la collectivité. Pour ce faire, l'AIMQ soutient que l'ingénieur municipal, au service exclusif de sa municipalité, constitue désormais une nécessité pour tout gouvernement local. ■

L'éthique municipale : quand la démocratie de proximité doit faire maison nette sur les plans juridique, politique et administratif

Par Serge Belley, Gérard Divay et Marie-Claude Prémont

Article paru dans la revue *Éthique publique* vol.11,n°2, automne 2009

La question de l'éthique en milieu municipal défraie la manchette des journaux depuis quelques mois au Québec à la faveur de ce qu'il est convenu d'appeler l'« affaire des compteurs d'eau à Montréal » et des révélations par les médias lors de la campagne électorale du scrutin municipal général de novembre 2009.

Les rumeurs et les cas présumés de fraude ont alimenté amplement les conversations et les tribunes des médias écrits et électroniques : collusion dans l'industrie de la construction pour faire gonfler le prix des travaux municipaux, attribution de contrats qui ne respecteraient pas le processus « normal » des appels d'offres, contribution financière de fournisseurs de biens et de services à la caisse électorale de partis politiques municipaux, intervention d'entrepreneurs dans le processus démocratique municipal pour empêcher certaines candidatures, voire la tenue d'élections. Fondées ou non, ces rumeurs contribuent à alimenter le cynisme des électeurs et jettent un important discrédit sur l'ensemble de la classe politique municipale et l'institution municipale elle-même.

Comment expliquer l'apparition de tels comportements dans des institutions démocratiques dites de proximité et, sauf exception, de taille réduite, où les contrôles juridiques, politiques et administratifs, voire citoyens, devraient, davantage qu'à d'autres niveaux politiques, jouer efficacement leur rôle ? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans notre système municipal sur les plans juridique, politique et administratif pour qu'apparaissent des situations, internes et externes à la municipalité, qui mettent à rude épreuve le sens éthique de nos dirigeants politiques et administratifs municipaux, d'une part, et la confiance des électeurs envers eux et la démocratie locale, d'autre part ?

Dans son rapport intitulé *Éthique et démocratie municipale*, rendu public en juin 2009, le groupe de travail sur l'éthique dans le milieu municipal écrit : « L'éthique s'inscrit dans l'art d'exercer son jugement sur la base de valeurs, de normes et des enjeux en cause pour diriger sa conduite et prendre des décisions éclairées dans une situation donnée. Au sens pratique, elle se réfère à un ensemble de valeurs, de règles et de jugements qui orientent le comportement d'un individu et des groupes¹. » Selon le groupe de travail, les principes éthiques qui devraient être mis en avant par les élus sont notamment de soutenir la vie démocratique, de servir l'intérêt général et de contribuer à la transparence.

Pendant que le vérificateur général de Montréal est assailli par les mandats et dossiers qui exigent enquête, le rapport Gagné se veut plutôt rassurant en proposant qu'aucune modification législative majeure n'est requise, puisqu'il suffirait de mieux former les élus et gestionnaires à leurs obligations et d'exiger des municipalités de mieux encadrer leurs comportements au travers d'un code d'éthique taillé sur mesure, dont le respect pourrait être assuré par un commissaire à l'éthique nommé par les conseils municipaux et responsable d'émettre des recommandations à son commettant².

La réflexion entamée par le groupe de travail doit maintenant être poussée plus loin pour voir comment les principes éthiques qu'il avance peuvent être assurés sur les plans juridique, politique et administratif.

L'éthique sur le plan juridique

Les marchés publics constituent le talon d'Achille de l'éthique municipale. Les élus et gestionnaires municipaux sont constamment placés dans des relations étroites avec les fournisseurs de biens et de services essentiels au travail de l'administration publique locale. En raison des énormes intérêts financiers que représentent les marchés publics, décuplés dans le cadre récent de la rénovation des infrastructures publiques, ces liens peuvent facilement devenir un terreau propice à la corruption, au trafic d'influence et autres malversations, autant de la part de représentants municipaux que des fournisseurs. Si le danger guette l'ensemble de l'administration publique, son ampleur s'est récemment révélée particulièrement inquiétante auprès des municipalités québécoises, où la métropole s'est démarquée d'une façon qui ne lui fait pas honneur.

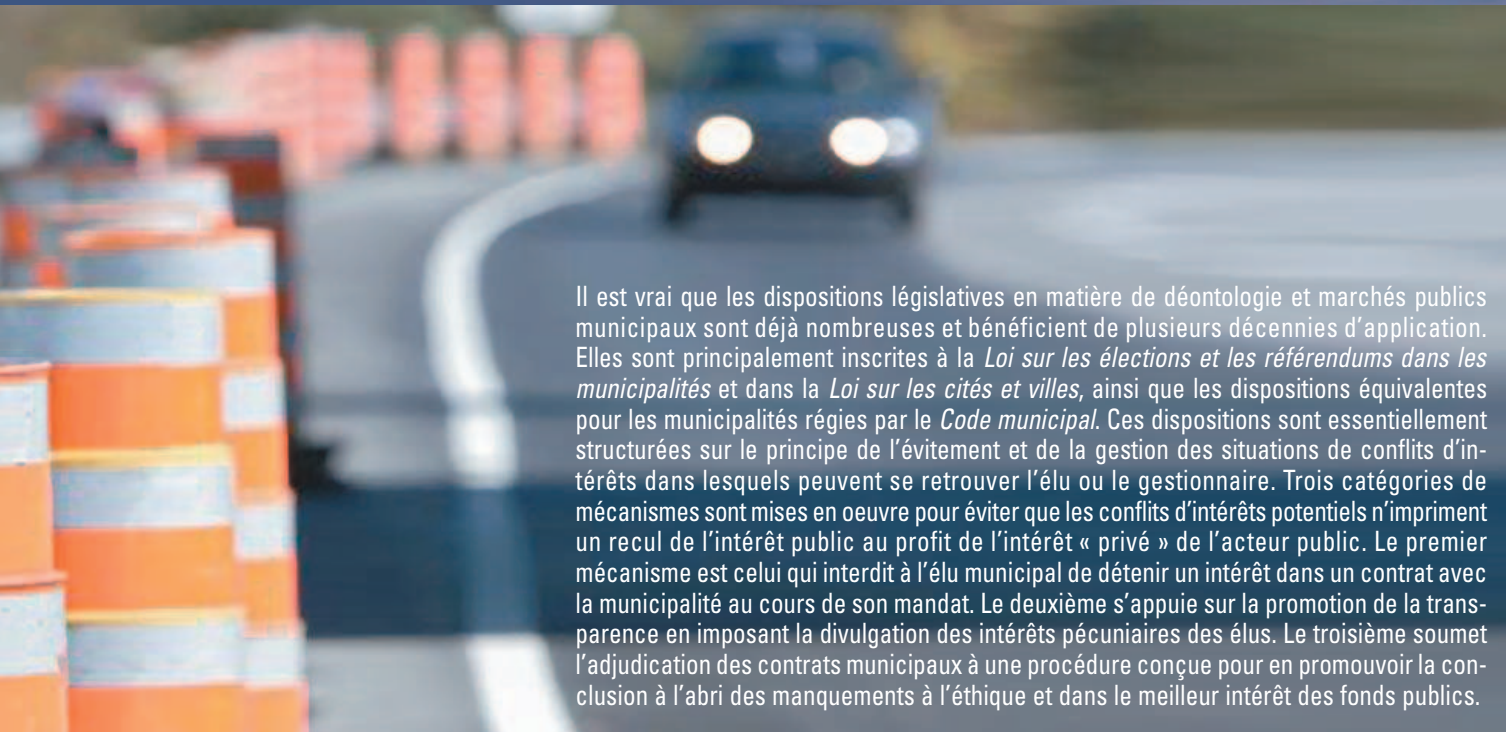
Les règles inscrites aux lois municipales sont-elles suffisantes pour prévenir et éradiquer les problèmes soulevés ? Devraient-elles être révisées de façon significative ou suffit-il de revoir leur application et mise en oeuvre, comme le suggère en grande partie le rapport Gagné ?

Il faut d'abord reconnaître que, lorsqu'un problème atteint l'ampleur de celui qui se dessine à l'échelle du Québec, il devient contreproductif de limiter le diagnostic à une simple méconnaissance de la loi, arguant qu'une meilleure formation et sensibilisation aux prescriptions déontologiques et éthiques permettrait de résorber en grande partie les dérapages. Il serait

¹ Groupe de travail sur l'éthique en milieu municipal, *Éthique et démocratie municipale*, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Québec, 2009, p. 2 (ci-après rapport Gagné, du nom de son président).

² M.-C. Prémont, « Qui guidera l'éthique municipale ? Les propositions du Groupe de travail sur l'éthique dans le milieu municipal », *Bulletin municipal et droit public*, vol. 11, n° 3, septembre 2009, en ligne : <http://www.cch.ca/bulletins/municipal/articles/bucm0909_COP1.html>.





Il est vrai que les dispositions législatives en matière de déontologie et marchés publics municipaux sont déjà nombreuses et bénéficient de plusieurs décennies d'application. Elles sont principalement inscrites à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et dans la *Loi sur les cités et villes*, ainsi que les dispositions équivalentes pour les municipalités régies par le *Code municipal*. Ces dispositions sont essentiellement structurées sur le principe de l'évitement et de la gestion des situations de conflits d'intérêts dans lesquels peuvent se retrouver l'élu ou le gestionnaire. Trois catégories de mécanismes sont mises en oeuvre pour éviter que les conflits d'intérêts potentiels n'impriment un recul de l'intérêt public au profit de l'intérêt « privé » de l'acteur public. Le premier mécanisme est celui qui interdit à l'élu municipal de détenir un intérêt dans un contrat avec la municipalité au cours de son mandat. Le deuxième s'appuie sur la promotion de la transparence en imposant la divulgation des intérêts pécuniaires des élus. Le troisième soumet l'adjudication des contrats municipaux à une procédure conçue pour en promouvoir la conclusion à l'abri des manquements à l'éthique et dans le meilleur intérêt des fonds publics.

sans doute plus utile de poser l'hypothèse inverse, à savoir qu'une bonne connaissance des limites de la loi a permis l'apparition de systèmes de contournement de la loi à grande échelle. Il faut alors s'attendre à ce que les prescriptions législatives soient confrontées à des échappatoires systémiques qui ont peu à voir avec de simples dérapages individuels de comportements : le système favorise les manquements éthiques.

Une analyse systémique des relations entretenues par les dispositions législatives inscrites dans l'ensemble des lois et règlements devient alors essentielle, en intégrant autant les lois du Québec que les dispositions qui relèvent du fédéral, comme c'est le cas de la *Loi sur la concurrence*, dont les prescriptions sont interpellées par les allégations de collusion entre entrepreneurs.

Cette hypothèse devrait être jumelée à une meilleure compréhension des mécanismes de contournement où il ne fait pas de doute que le financement des partis politiques municipaux joue un rôle important³, mais n'est pas le seul en cause. On ne connaît par contre encore que peu de choses de la situation et de ses ficelles complexes que seule une enquête publique pourrait permettre de révéler pour mieux structurer et cibler les actions à prendre.

Même si ces mécanismes sont essentiels, aucun ne permet directement de répondre aux faits complexes révélés par le rapport du vérificateur général de Montréal sur les compteurs d'eau⁴. Les situations susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêts directs et indirects des acteurs publics doivent certes être évitées, mais est-ce bien ce qui était en cause dans cette affaire ? La réponse à cette question pourrait nous permettre de mieux comprendre pourquoi les garde-fous juridiques ont si lamentablement failli à la tâche de protection de l'intérêt public dans l'attribution de ce contrat qui était pourtant le plus important de l'histoire de la ville de Montréal et pour lequel la vigilance des gardiens aurait dû être exemplaire.

De plus, s'il faut « être deux pour danser le tango », pourquoi le Québec n'agit-il pas à l'égard des manipulations qui s'élaborent au sein de l'industrie qui sollicite les marchés publics. Sans affecter la compétence fédérale en matière criminelle contre les coalitions contraires à la concurrence, le Québec doit agir dans le cadre de ses compétences en matière de marchés publics pour sanctionner les actions de l'industrie contraires à l'intérêt public.

Il est aussi important de noter que la sanction à un manquement des devoirs imposés aux élus par les dispositions législatives québécoises se limite à une possible déclaration d'inhabilité à un poste électif municipal. On remarque tout de suite que l'élu récompensé d'avoir participé à la conclusion d'un lucratif contrat par un entrepreneur qui le recrute par la suite à un poste privilégié de l'entreprise ne peut nullement être touché par la cible de ces sanctions : son intérêt se concrétise après le mandat auquel il met fin, pendant que son passage à l'entreprise privée confirme que ses ambitions ne sont pas touchées par une éventuelle déclaration d'inhabilité aux charges municipales. Les dispositions de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* ne permettent pas de corriger le tir, puisque le délai de carence qu'on y trouve ne vise que les activités de lobbyisme et non pas les postes occupés en sein de l'entreprise qui ne seraient pas qualifiés de lobbyisme.

Ces quelques remarques nous permettent de proposer que le Québec se soumette à une analyse beaucoup plus poussée qu'il ne l'a fait jusqu'ici afin que les règles déontologiques applicables aux municipalités permettent de mieux encadrer le travail politique et administratif que nos institutions locales doivent poursuivre dans le meilleur intérêt de tous.



³ Il faut relever le silence total du rapport Gagné à ce sujet.

⁴ *Rapport du vérificateur général au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur la vérification de l'ensemble du processus d'acquisition et d'installation de compteurs d'eau dans les ICI ainsi que de l'optimisation de l'ensemble du réseau d'eau de l'agglomération de Montréal*, Montréal, octobre 2009, en ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/VERIFICATEUR_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RCE_FR_21_10_2009.PDF.



L'éthique municipale (suite)

> L'éthique sur le plan politique

Sur le plan politique, la question de l'éthique en milieu municipal renvoie à la façon dont les élites politiques cherchent : 1) à obtenir le soutien des électeurs, notamment en campagne électorale; 2) une fois élues, à conserver ce soutien; et 3) pendant la durée de leur mandat, à gouverner de façon responsable et transparente les biens, services et activités municipaux dans l'intérêt et le bien-être de l'ensemble de la population. Reprenons ces éléments en montrant comment la vie politique municipale réelle engendre des situations qui, si elles ne sauraient justifier des comportements non éthiques de la part des élus (et des gestionnaires), mettent à rude épreuve leur sens éthique.

Au Québec, les élections municipales se tiennent tous les quatre ans à date fixe. Le maire est élu par l'ensemble des électeurs de la municipalité tandis que les conseillers le sont, sauf exception, par les électeurs du district électoral (ou quartier) qu'ils désirent représenter. Depuis la fin des années 1970, les candidats aux élections municipales peuvent briguer les suffrages soit à titre de membre d'une équipe reconnue (dans les villes de moins de cinq mille habitants), soit à titre de membre d'un parti politique municipal autorisé, soit à titre de candidat indépendant. Cependant, seuls les partis politiques et les candidats indépendants autorisés peuvent solliciter des contributions financières auprès des électeurs.

Depuis au moins une vingtaine d'années, dans la plupart des villes de plus de cinquante mille habitants, l'appartenance à un parti politique municipal autorisé est devenue la « façon normale » de faire de la politique. La préparation et le déroulement des campagnes électorales, tout comme le fonctionnement des partis entre les campagnes électorales, occasionnent des dépenses importantes et obligent les partis à solliciter l'appui financier des électeurs. Or, bien que seuls les individus peuvent verser des contributions aux candidats indépendants et aux partis politiques autorisés, il est maintenant connu que, dans plusieurs municipalités, des entreprises qui reçoivent des contrats des municipalités ou qui sont intéressées à en recevoir ont trouvé le moyen de contourner la loi et de contribuer à la caisse électorale des partis. Ce financement occulte alimente les rumeurs de copinage entre élus et entrepreneurs, de favoritisme ou de conflits d'intérêts (réels ou apparents) dans l'octroi des contrats municipaux. Il génère aussi des inégalités de chances électorales entre les candidats qui représentent des partis bien pourvus (en ressources de toutes sortes) et les autres.

Sur le plan éthique, la présence des partis politiques au niveau municipal soulève donc plusieurs questions. Ont-ils leur raison d'être ? Ne devrait-il pas y avoir seulement des candidats et des élus dits indépendants ? L'absence de partis favoriserait-elle des mœurs électorales plus transparentes et responsables ? Les contribuables et les citoyens seraient-ils au final mieux représentés et mieux servis ? Au vu des nombreuses allégations de fraude, on pourrait être tenté de répondre oui à ces questions. Si l'observation de la vie politique municipale suggère que le financement (provenance, modes de sollicitation, montants maximums autorisés et façons de rendre compte des sommes recueillies) des partis doit être révisé, elle suggère aussi que l'interdiction des partis n'est pas la voie à suivre.

Au moins trois raisons militent en faveur du maintien de la reconnaissance et du financement (public ou privé ?) des partis. D'abord, les partis politiques municipaux ont permis de développer des programmes d'idées sur le plan local qui favorisent l'expression démocratique de différents points de vue sur les orientations politiques et administratives de la ville. Deuxièmement, ils constituent des lieux d'échanges, de débats et d'agrégation des opinions des citoyens. Enfin, troisièmement, ils fournissent aux électeurs des informations sur les orientations et les projets que leurs candidats (aux postes de maire et de conseillers) s'engagent à défendre et à mettre en avant s'ils sont élus. Si des candidats indépendants peuvent aussi prendre des engagements et soutenir des projets, ils peuvent difficilement le faire autrement que de manière individuelle et, sauf dans le cas des candidats indépendants à la mairie, pour le seul bénéfice des électeurs de leur district. Une fois élus, les candidats indépendants tentent avant tout d'obtenir le maximum pour « leurs » électeurs sans réelle vision pour les enjeux (internes et externes) qui concernent l'ensemble de la ville. S'il est possible de s'accommoder de cette manière de faire de la politique dans une petite municipalité, encore que, là aussi, les solutions à plusieurs problèmes commandent bien souvent des décisions et des actions concertées, on imagine mal qu'elle puisse générer une gouverne politique et administrative optimale dans les grandes villes. Une gouverne qui suppose aussi la présence d'une opposition forte et structurée. On voit donc que le parti politique municipal permet de créer une synergie d'équipe et de dépasser la défense d'intérêts segmentés selon les districts électoraux pour proposer une vision qui intègre une analyse de l'intérêt de l'ensemble de la ville.

L'absence de partis politiques ne permettrait pas de résoudre par elle-même la question du financement des campagnes électorales. Si les électeurs ne sont plus habilités à financer des partis, les candidats indépendants autorisés devront bien l'être d'une manière ou d'une autre pour mener leur campagne. Par qui, comment et à quelle hauteur ? Il est loin d'être certain qu'un financement « indépendant » plutôt que « partisan » soit plus facile à encadrer et à contrôler et mette fin au copinage et à toutes les tentatives intéressées d'obtenir, par des appuis financiers ou sous la forme de biens ou de services consentis à des fins électorales, des retours d'ascenseur. En somme, si l'actualité municipale récente incite fortement à revoir le financement des campagnes électorales, le relèvement de l'éthique en milieu municipal ne saurait toutefois se limiter à cette seule dimension du fonctionnement de nos institutions municipales. Le renforcement de l'éthique en milieu municipal passe en effet, comme l'a bien montré l'enquête du vérificateur général de Montréal sur les compteurs d'eau, par un renforcement, à l'interne et à l'externe, des processus administratifs entourant la gouvernance et la gestion de la construction et de l'entretien des infrastructures mais aussi, par extension, des partenariats municipaux entourant la prestation des services et les grands projets de développement.

L'éthique sur le plan administratif

Les révélations et les débats de la campagne électorale municipale 2009 laissent entrevoir trois problèmes systémiques différents, potentiellement reliés : le financement des partis politiques, le fonctionnement plutôt oligopolistique des secteurs des travaux publics et des services professionnels et les règles administratives d'interaction avec le privé. Un quatrième problème touche à l'occasion les trois premiers : des réseaux d'acteurs dont le comportement suscite des questions éthiques, quand il ne franchit pas la limite même de la légalité. Il est difficile d'établir un diagnostic sur l'ampleur de ces problèmes, car ils touchent un sujet largement tabou dans notre société : l'enracinement social des élites politiques, là où les nobles considérations sur l'avenir de la collectivité se conjuguent avec la promotion d'intérêts financiers particuliers. Quels que soient les éclairages additionnels à venir sur ces réalités, il apparaît d'ores et déjà nécessaire de mener une réflexion d'éthique publique sur le fonctionnement du système politico-administratif local. Comme nous l'avons souligné, les problèmes systémiques ne peuvent pas être résolus que par l'appel à des comportements individuels plus éthiques. D'un point de vue administratif, la question centrale se formule ainsi : comment la machine administrative municipale peut-elle se protéger pour que, indépendamment de la bonne volonté et de conduites individuelles irréprochables, elle ne devienne, de fait, complice des effets pervers des interactions entre le système politique et certains intérêts particuliers ?



Photo : La Devoir

Il importe de cibler les principales zones à risque de l'action municipale. Leur repérage est facilité par l'identification des intérêts financiers mis en jeu par les décisions municipales. Les marchés publics se placent certes au premier rang par les contrats de construction, de services professionnels et de transactions immobilières. Rappelons qu'en 2008 les prévisions budgétaires consolidées de l'ensemble du secteur municipal prévoyaient des dépenses d'investissement de 4,7 milliards pendant que les dépenses de fonctionnement, les services professionnels et techniques s'élevaient à 1,7 milliard. Les achats de biens durables et non durables atteignaient quant à eux la somme de 1,5 milliard⁵. Les transactions immobilières (achats, ventes et locations) participent à

⁵ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, *Information financière. Publications électroniques*, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances/fina_info_publ.asp>.

G.E.R.A. GROUPE TANGUAY & ASSOCIÉS	<ul style="list-style-type: none"> → Analyse hydraulique / Plan directeur → Caractéristiques et localisation des composantes hydrauliques projetées (pompes, réducteurs de pression, réservoirs, etc.) → Optimisation de la capacité des réserves d'eau pour la protection contre les risques d'incendie 	<ul style="list-style-type: none"> → Conception de systèmes de ringage → Programmes complets d'entretien préventif → Logiciel WASYS IV, avec interface AutoCAD® pour assister l'ingénieur dans le calcul des caractéristiques des composantes hydrauliques et le design d'un réseau d'eau → Débit disponible - protection incendie globale
	2850, boul. Hochelaga, C.P. 10077, Québec (Québec) G1V 4C6 Téléphone : 418 831-1167 info@groupetanguay.ca	

Services reliés à l'analyse et à la gestion des réseaux d'eau



L'éthique municipale (suite)

➤ cette même zone à risque, surtout si l'on y joint les décisions d'urbanisme sur le développement ou le redéveloppement de terrains. Enfin, les nominations des principaux gestionnaires par le conseil municipal sont aussi stratégiques pour contrer d'éventuels réseaux indésirables.

Dans un deuxième temps, il faudrait dégager quelques principes généraux afin d'évaluer, sur le plan de l'éthique publique, le fonctionnement du système politico-administratif local. Avançons-en deux sur nos sujets d'actualité⁶. D'abord, nul ne devrait pouvoir s'enrichir indûment par une transaction avec le secteur public et les contribuables ne devraient jamais faire les frais de situations oligopolistiques ou monopolistiques. Il s'ensuit que les gestionnaires devraient en tout temps pouvoir exercer un jugement indépendant et disposer de données comparatives rigoureuses (provenant idéalement de sous-systèmes aux logiques différentes : privée, publique, sans but lucratif). La collaboration opérationnelle entre les municipalités devrait s'accroître pour pallier les risques oligopolistiques liés à la taille des municipalités et à la petitesse du marché québécois. Rappelons que les décisions publiques ne doivent jamais être dictées par des considérations d'intérêts financiers privés particuliers, même si elles affectent inéluctablement des intérêts privés. Elles doivent s'appuyer sur des considérations explicites de bénéfices pour l'ensemble de la population ou pour certains groupes en particulier, dans un esprit de recherche de l'intérêt public.

Dans un troisième temps, il devient essentiel de mener une réflexion plus poussée sur les règles administratives d'interaction avec le secteur privé, tant sur le plan systémique que sur le plan des comportements. Sur le plan systémique, certaines propositions sont déjà sur la table, par exemple, prévenir les effets pervers d'une divulgation des demandeurs de cahiers de charge. Mais beaucoup d'autres questions sont encore à examiner. Quel est l'impact structurel éventuel de mandats généraux ou de contrats agrégés de divers travaux ? On ne doit pas se limiter aux seules considérations d'économie de gestion dans la décision d'accorder des

mandats généraux. Dans quelle mesure pour les contrats de moins de cent mille dollars, les critères d'évaluation des soumissions peuvent-ils favoriser les entreprises locales, tout en assurant le meilleur rendement pour les contribuables ? Sur le plan des comportements, les codes d'éthique mis en avant par certaines municipalités⁷ devraient être généralisés, mais on doit aussi en assurer le respect par des mesures appropriées. Il est normal pour la bonne marche des opérations municipales et pour le développement de la collectivité que les gestionnaires entretiennent des relations soutenues avec les entreprises; mais, pour cette raison même, la culture d'affaires⁸ dans les municipalités doit être régie par des principes d'éthique explicites dont l'application doit faire l'objet de rapports.

Il faut aussi dégager des balises éthiques pour guider les gestionnaires dans l'espace flou de l'interface entre le politique et l'administratif, balises d'autant plus nécessaires que les élus doivent prendre les décisions majeures de gestion (contrat, conditions de travail...). Mentionnons sur ce plan trois pistes de réflexion. Première piste : les logiques professionnelles et politiques dans l'action municipale poussent parfois à faire marcher le monde municipal à l'envers : les décisions les plus politiques sont traitées techniquement et dans un langage assez hermétique (entre autres le budget et les dossiers d'urbanisme), alors que des sujets où devraient prédominer les considérations administratives font l'objet d'une forte sollicitude politique (notamment les contrats). Les gestionnaires devraient veiller à ce que toutes les dimensions politiques soient clairement exposées et que les considérations administratives soient aussi complètes et transparentes.

Autre piste : la gestion municipale suppose une collaboration étroite entre les élus et les gestionnaires. Les gestionnaires ont intérêt à pratiquer l'art de la proximité distante qui permet de concilier le maximum d'efficacité dans la finalisation et la mise en oeuvre des orientations des élus sans implication dans le jeu politique local. Il est légitime en démocratie que les élus aient des préférences quant aux orientations générales, quant aux groupes dont les besoins doivent avoir préséance puisqu'il s'agit là du fondement même de la compétition électorale. Les gestionnaires doivent respecter ces préférences tout en s'assurant de la régularité des processus décisionnels et en documentant les conséquences de ces décisions.

Enfin, les gestionnaires devraient veiller au maintien d'une véritable transparence qui ne se contente pas de rendre disponible de l'information. Elle permet aux citoyens de comprendre les opérations, les tenants et aboutissants des décisions. À cet égard, plusieurs améliorations devraient être apportées à la reddition de comptes et aux rapports publics. L'urgence de soumettre le secteur municipal à un règlement sur la diffusion de l'information apparaît aujourd'hui évidente⁹. Pour s'en tenir aux zones à risque mentionnées précédemment, il serait par ailleurs souhaitable que l'ensemble des contrats fassent l'objet d'un rapport annuel d'analyse soumis au conseil sur l'évolution de la distribution des bénéficiaires de contrat et sur les dépassements de coûts, ou encore que les décisions de développement ou redéveloppement de terrains soient systématiquement accompagnées d'information sur les propriétaires des terrains visés.

Bref, par-delà les nécessaires appels à la vigilance éthique des acteurs locaux, il serait souhaitable que s'enclenche une délibération en profondeur sur les principes d'éthique publique qui devraient guider le fonctionnement de nos institutions politiques et administratives à tous les niveaux. ■

6 D'autres sont avancés sur les finances municipales dans G. Divay, «Mutation de référentiel et déficit démocratique. À propos du déséquilibre fiscal municipal », *Éthique publique*, vol. 10, n° 1, 2008, p. 61-71

7 G. Levine, *Municipal Ethics Regimes*, Toronto, Municipal World, 2009.

8 Un aperçu sur cette culture est présenté dans S. Belley, J.-P. Desjardins et G. Divay, *Lobbyisme et municipalités. Étude exploratoire réalisée pour le commissaire au lobbyisme, 2007* ; <http://www.commissairelobby.qc.ca/documents/File/etude_belley_desjardins_divay_2007.pdf>.

9 Certaines dispositions imposant à l'administration publique la diffusion de documents d'intérêt public dans un site internet entrèrent en vigueur le 29 novembre 2009, mais sans que les municipalités n'y soient soumises : *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, R.R.Q., c. A-2.1, r. 0.2..

CANDIDATURE AU PRIX GÉNIE MÉRITAS 2011

Construction d'un édifice des travaux publics à Rimouski

Par Denis Latouche, ing., Ville de Rimouski

Résumé du projet

Nouveau bâtiment d'une superficie de 5 600 mètres carrés abritant un atelier de réparation de réparation, un magasin, un entrepôt pour le remisage des véhicules, des emplacements de rangements, une salle de lavage, des bureaux administratifs, des services aux employés et une cour multifonctionnelle.

Le coût total du projet est de 7 685 000 \$.

L'originalité et l'innovation du projet

Le projet de construction du nouvel édifice des Travaux publics de la Ville de Rimouski est **original** et **innovateur**, à la fois aux niveaux de sa conception, de sa réalisation et de son utilisation.

Une participation des utilisateurs dès la conception du projet

La planification du projet a été initiée par une visite des équipements comparables réalisés dans d'autres villes, visites auxquelles ont été conviés des contremaîtres responsables des divers secteurs d'activités des travaux publics. Au surplus, les employés de chacun de ces secteurs d'activités ont été invités à formuler leurs besoins et à identifier leurs attentes en regard de la vocation de l'équipement et de l'organisation spatiale des fonctions devant y être implantées. Cette démarche a permis notamment d'établir le niveau de fonctionnalité recherché pour chacune des composantes du projet comme l'atelier de mécanique, les aires d'entreposage du matériel en inventaire, le stationnement de la flotte des véhicules d'entretien, le poste d'alimentation en carburant, les locaux administratifs, les locaux et l'aire de stationnement à l'usage des employés, etc.

La préparation des esquisses du projet, suivant les besoins, a été conçue et réalisée à l'interne par le personnel de la Ville en tenant compte de tous les aspects d'un tel projet et notamment : une utilisation efficace de toutes les espaces, un déplacement minimal du personnel, la fonctionnalité entre les pièces, une productivité maximale.

Le projet a été préparé avec un très grand degré de précision et a fait l'unanimité parmi l'ensemble du personnel des Divisions des travaux publics et de l'approvisionnement qui compte aujourd'hui près de 130 personnes.

Une vision à long terme

Le projet a été conçu de manière à permettre un accroissement de la superficie dévolue à chacune des fonctions contenues dans l'équipement tout en maintenant le haut niveau de fonctionnalité de l'ensemble. De la sorte, la Ville sera en mesure de répondre adéquatement à des besoins supplémentaires pouvant découler soit de responsabilités accrues en matière de services publics, soit de tâches supplémentaires qui découleraient d'une extension du territoire à desservir.

Une ségrégation des fonctions et une spécialisation des aires de travail

Tout au cours des nombreuses années d'occupation de l'ancien garage municipal, le personnel devait composer avec des locaux inadéquats et sous-équipés; au surplus, l'occupation du bâtiment générait des situations conflictuelles découlant d'une promiscuité des locaux et d'un manque de spécialisation des espaces dévolus à chacune des fonctions.



Édifice des travaux publics à Rimouski (suite)

➤ IMPACT SUR LA GESTION MUNICIPALE

Le rapport coûts/bénéfices du projet, amélioration de l'exploitation et de la gestion

UN RAPPORT COÛT-BÉNÉFICE PROMETTEUR

Bien que la mise en opération du nouvel édifice des Travaux publics n'ait débuté qu'à l'été 2006, la gestion des opérations à partir de ce nouvel équipement, considéré comme « pôle stratégique » en matière d'offre de service, génère déjà de nombreux gains d'un point de vue coûts / bénéfices. Ces gains peuvent être décrits sommairement comme suit :

- une productivité accrue du personnel obtenue par une adéquation améliorée entre les tâches assignées au personnel et les ressources matérielles mises à sa disposition (aires de travail, gestion des polluants émis dans l'environnement de travail, contrôle des déplacements des personnes et des véhicules de manière à éliminer les conflits entre les opérations, etc.);
- une gestion plus efficiente de la flotte des véhicules (accroissement de la capacité d'accueil des véhicules de grande dimension à l'intérieur du garage); environnement de travail amélioré pour la réparation et l'entretien des véhicules; accroissement des niveaux de sécurité pour les activités présentant des risques pour la santé et la sécurité des employés. L'atelier de réparation est doté notamment de deux systèmes de levage ultra-moderne très sécuritaire facilitant l'entretien de la machinerie;
- un cumul d'économies découlant d'un regroupement, sur un même site, de plusieurs activités associées à la gestion de la voie publique (entretien de la flotte de véhicules, accessibilité immédiate à des dépôts de sel et sable, disponibilité à très faible distance d'un dépôt des neiges usées).



UNE EXPLOITATION ET UNE GESTION AMÉLIORÉES

Le nouvel édifice des Travaux publics a généré des améliorations marquées aux niveaux de l'exploitation et de la gestion.

Les avantages d'une localisation stratégique

Alors que l'ancien « garage municipal » était situé au centre-ville en un lieu caractérisé notamment par une congestion de la circulation véhiculaire, le nouvel édifice des Travaux publics est localisé dans un environnement industriel plus compatible avec les caractéristiques de l'équipement. De plus, il est desservi directement par un réseau routier majeur permettant de rallier aisément et rapidement les divers secteurs du Rimouski urbain ainsi que les quartiers périphériques à caractère rural.

Les bénéfices découlant d'une planification par fonctions

La planification par fonctions de l'édifice des Travaux publics a permis d'éliminer les occupations conflictuelles de locaux qui, dans l'ancien garage municipal, généraient des frustrations et constituaient un frein à la productivité. Cette planification des fonctions s'est traduite par une spécialisation des espaces favorisant leur appropriation par leurs utilisateurs. Ce nouvel environnement a généré, au sein de l'ensemble du personnel, un niveau de satisfaction élevé et une amélioration marquée du climat de travail et une augmentation de la productivité.

Une mise à niveau basée sur des besoins clairement identifiés

Le remplacement de l'ancien garage municipal par le nouvel édifice des Travaux publics nécessitait une mise à niveau des équipements requis pour desservir adéquatement la population rimouskoise et pour relever les défis découlant du regroupement municipal.

À l'étape de la conception du bâtiment et du choix des équipements devant y être installés, la Ville a privilégié une approche de consultation de son personnel. Cette

façon de faire a permis d'identifier clairement les limites inhérentes à des équipements vétustes et des locaux inadéquats qui constituaient des freins à la productivité et qui généraient des frustrations au sein du personnel.

Cette consultation a permis aux gestionnaires impliqués dans la planification du projet d'identifier les objectifs à atteindre à divers niveaux tels la facilité et la rapidité d'exécution des tâches, la qualité du travail exécuté et le niveau de sécurité recherché.

IMPACT SUR LE CITOYEN

L'aspect environnemental et qualité de vie des citoyens

DE NOMBREUX GAINS ENVIRONNEMENTAUX

La construction du nouvel édifice des Travaux publics a été accompagnée de la démolition de l'ancien « garage municipal » localisé au centre-ville, à proximité immédiate du centre des congrès et d'un complexe



hôtelier d'envergure régionale. À cet égard, la seule relocalisation des activités du groupe des Travaux publics s'est traduite par une élimination de nombreux irritants qui constituaient une nuisance permanente pour les activités de congrès et l'exploitation du complexe hôtelier considérés comme des composantes essentielles pour la vitalité du centre-ville.

Cette opération de relocalisation a été accompagnée d'une décontamination du terrain contigu à l'ancien garage municipal ainsi que du dépôt d'un plan de décontamination de l'aire occupée par le bâtiment. Au surplus, une proportion importante des matériaux provenant de la démolition du bâtiment a été récupérée à des fins de recyclage.

Un programme environnemental a été établi dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment devant accueillir les divisions « Travaux publics, Approvisionnement et Gestion de l'environnement » de manière à contrer tout impact négatif sur l'environnement qui aurait pu être généré par le projet. Enfin, la conception du nouvel édifice des Travaux publics a été faite en intégrant des mesures de réduction de la consommation d'électricité.

PLANAGE ■ PULVÉRISATION ■ STABILISATION ■ LOCATION



Pour des économies de temps et d'argent et des techniques de pointe.

DES SOLUTIONS, DES ROUTES DURABLES

4085, St-Elzéar Est, Laval (Québec) Canada
450 664-2818

www.soter.com

Édifice des travaux publics à Rimouski (suite)

➤ UNE QUALITÉ DE VIE AMÉLIORÉE

La construction et la mise en opération du nouvel édifice des Travaux publics ont généré des améliorations marquées en matière de qualité de vie. Ces améliorations peuvent être décrites sommairement comme suit.

L'élimination d'un irritant majeur pour le développement du centre-ville

L'ancien garage municipal était quotidiennement une source d'inconvénients pour les activités urbaines localisées à proximité immédiate. Ces inconvénients découlaient principalement des bruits générés par les mouvements de véhicules et par la manutention des matériaux ainsi que de la pollution visuelle inhérente à la présence d'une flotte de véhicules lourds, d'équipements pour l'entretien de la voirie et de matériaux pour les travaux municipaux.

La construction du nouvel édifice des Travaux publics a permis l'élimination de ces multiples inconvénients au profit d'une qualité de vie améliorée pour les occupants des établissements voisins. Au surplus, le terrain ainsi dégagé, dont la superficie totalise environ 7 630 mètres carrés, deviendra disponible pour l'implantation de nouveaux usages compatibles avec la vocation du centre-ville de Rimouski.

Des services à la population améliorés

La construction du nouvel édifice des Travaux publics s'est aussi traduite par un accroissement de la capacité et de la rapidité d'intervention du personnel affecté aux diverses opérations reliées à la gestion des réseaux publics. Cet accroissement de productivité permettra de répondre plus rapidement et plus efficacement aux demandes de l'ensemble de la population rimouskoise. À cet égard, celle-ci bénéficiera d'une qualité de vie améliorée.

Des conditions de travail du personnel rehaussées

La construction du nouvel édifice des Travaux publics a été l'occasion d'améliorer substantiellement la qualité et la fonctionnalité des espaces à l'intérieur desquels travaillent plus d'une centaine de personnes à l'emploi de la Ville. Ces améliorations ont été obtenues notamment par l'aménagement d'aires de travail et de repos mieux conçues et mieux équipées, par un contrôle de la qualité de l'air (ventilation et climatisation), par l'élimination de sources de pollution et par un rehaussement majeur de la qualité visuelle des lieux. L'ensemble de ces améliorations a été perçu par les employés de la Ville comme un rehaussement significatif de leur qualité de vie au travail.





Degré d'implication des membres

À titre de directeur du Service génie-travaux publics, monsieur Denis Latouche, ing., a participé activement à la réalisation de toutes les phases du projet. À prime abord, il a veillé à l'inscription du projet aux programmes gouvernementaux dédiés à l'amélioration des infrastructures municipales. Parallèlement, il a défini l'approche devant présider à l'élaboration du projet et il s'est assuré de sa mise en application. Par la suite, il a mené les opérations de consultation tant auprès des autres municipalités que du personnel sous sa juridiction pour définir adéquatement les composantes du projet et pour identifier les scénarios devant mener à sa réalisation.

Par la suite, monsieur Latouche, ing., a assumé la direction de l'ensemble des activités inhérentes à la réalisation du projet. Parmi celles-ci, il y a lieu de mentionner la préparation des esquisses et des estimations, la préparation des cahiers de charge, le choix des consultants, l'octroi des contrats, l'élaboration des demandes d'aide financière, la formulation des recommandations de paiement, la rédaction des rapports et les présentations au conseil municipal. Il a aussi assuré la coordination avec les firmes d'architectes et d'ingénieurs impliquées dans le projet ainsi que la supervision des travaux de construction. De plus, il a participé à la planification de l'opération « déménagement » des effectifs des travaux publics et de l'approvisionnement et il a supervisé cette opération. Enfin, il a supervisé l'inauguration du nouvel édifice des Travaux publics, événement qui a clôturé près de 3 ans d'efforts soutenus de sa part pour mener à terme ce projet. ■



TUBÉCON

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
FABRICANTS DE TUYAUX DE BÉTON

AU SERVICE DES
CONCEPTEURS

FIABILITÉ DES PRODUITS INDUSTRIE DE CONFIANCE

15 rue Waterman, bureau 104
Saint-Lambert (Qc) J4P 1R7

Téléphone : 450-671-6161
info@tubecon.qc.ca
www.tubecon.qc.ca

Que sont-ils devenus?

Par Richard Lamarche

Afin de retrouver vos collègues qui ont changé d'emploi au cours de la dernière année, l'AIMQ vous informe...

RETOUR DANS LE MONDE MUNICIPAL

NOM	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE
Pierre Beaulieu, ing.	Chef de Service Les Consultants SM inc.	Directeur des Travaux Publics Ville de Shawinigan

NOS NOUVEAUX MEMBRES

NOM	POSTE	VILLE
Louis Lafontaine, ing.	Chef de division - Génie	Ville de Montréal - Arr. St-Léonard
Jérôme Prévost, ing.	Directeur Service - Travaux publics et des Infrastructures	Municipalité de Chelsea
Luc Côté, ing.	Directeur - Service du Génie	Ville de Saguenay
Jean-Pierre Germain, ing.	Chef de division - Infrastructures	Ville de Repentigny
Érick Frigon, ing.	Directeur - Service de l'Ingénierie	Ville de Saint-Jérôme

MEMBRES RÉADMIS

NOM	POSTE	VILLE
Charles Laliberté, ing.	Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme	Municipalité de McMasterville
Jean-Pierre Richard, ing.	Directeur - Direction du Génie	Ville de Longueuil

TRANFERT VERS L'ENTREPRISE PRIVÉE

NOM	ANCIEN POSTE	NOUVEAU POSTE
Jean-Nicolas Thibeau, ing.	Ville de Montréal - Est	inconnu

Il est possible qu'on en ait oublié, donc, si vous en connaissez, écrivez-nous au aimq.rlamarche@videotron.ca pour la prochaine parution de votre revue *Contact Plus*.

BES  IN DE
VOUS!



On a besoin de vous pour informer vos collègues de vos plus récentes réalisations.

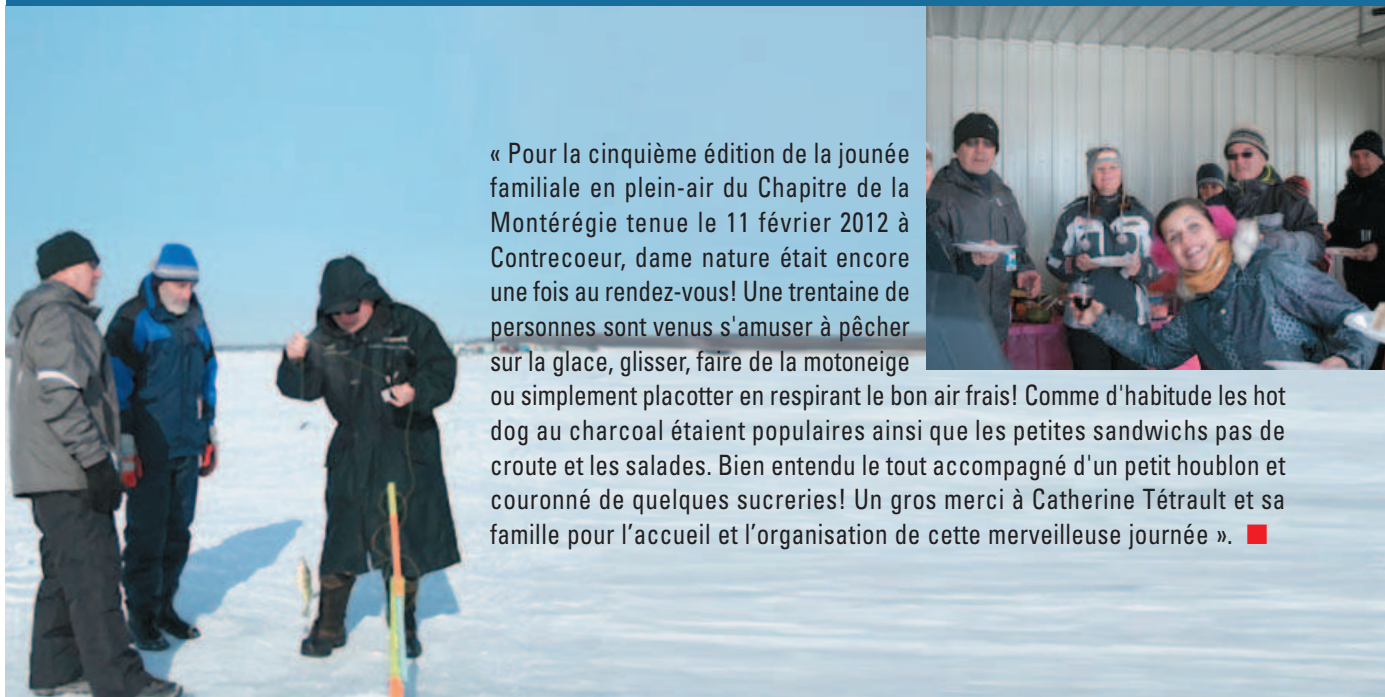
Partagez vos bons coups en rédigeant des articles pour votre revue CONTACT PLUS.

Soumettez vos textes à Steve Ponton, ing., urb., responsable du contenu : steve.ponton@sympatico.ca

Les dates de tombée pour la remise de vos textes : 15 octobre, 15 janvier, 15 avril et 15 juillet.

Merci pour votre précieuse collaboration! Le comité de rédaction.

Journée familiale du Chapitre de la Montérégie



« Pour la cinquième édition de la journée familiale en plein-air du Chapitre de la Montérégie tenue le 11 février 2012 à Contrecoeur, dame nature était encore une fois au rendez-vous! Une trentaine de personnes sont venus s'amuser à pêcher sur la glace, glisser, faire de la motoneige ou simplement placoter en respirant le bon air frais! Comme d'habitude les hot dog au charcoal étaient populaires ainsi que les petites sandwiches pas de croute et les salades. Bien entendu le tout accompagné d'un petit houblon et couronné de quelques sucreries! Un gros merci à Catherine Tétrault et sa famille pour l'accueil et l'organisation de cette merveilleuse journée ». ■

Tuyaux de Béton Québec inc.

Des tuyaux de qualité
pour être bien armé
avec LECUYER

17, rue du Moulin, Saint-Rémi
T 450 454.3928

lecuyerbeton.com

TBQ Groupe
LECUYER

TBQ Groupe
LECUYER

BIONAX^{MD}

UNE RÉVOLUTION EN MATIÈRE DE ROBUSTESSE
ET DE FLEXIBILITÉ DU PVC



Tuyau à pression en PVC_{CO} moléculairement amélioré pour applications souterraines d'adduction d'eau et d'égout sous pression

L'expression « tuyau en PVC_{CO} » se rapporte à un **tuyau en PVC orienté moléculairement**. Un tuyau en PVC_{CO} est extrudé à partir du même composé de PVC qu'un tuyau de type Brute Bleue et conserve tous les avantages d'un tuyau en PVC, incluant la résistance à la corrosion et la longévité.

Cependant, après extrusion, un tuyau Bionax est soumis à une étape supplémentaire de fabrication, au cours de laquelle le tuyau se trouve dilaté à deux fois son diamètre original tout en étant étiré longitudinalement. Cette procédure permet de réaligner les molécules de PVC (orientation biaxiale), aboutissant à la création d'un produit de tuyauterie de qualité supérieure dont la résistance se trouve substantiellement améliorée.

Bionax est certifié par tierce partie à la nouvelle norme CSA B137.3.1 et la norme révisée AWWA C909. Il est aussi conforme à la norme NQ3660-950 et rencontre les exigences de performance de la norme NQ3624-250.

AVANTAGES

Parmi les améliorations par rapport à un tuyau en PVC, citons :

- Augmentation de la résistance aux chocs
- Réduction des pertes de charge et des coûts de pompage
- Suppressions inférieures pour des conditions d'écoulement identiques
- Résistance accrue à la fatigue cyclique
- Résistance accrue aux concentrations de charge
- Réduction de poids facilitant la manutention



IPEX

www.ipexinc.com

sans frais 800 363-4343